



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

# LE SOLEIL

QUÉBEC, LE VENDREDI 15 MAI 1998

www.lesoleil.com

## Québec écrase

### Rochon n'aura pas l'appui de Dumont dans sa guerre antitabac

MICHEL CORBEIL  
Le Soleil

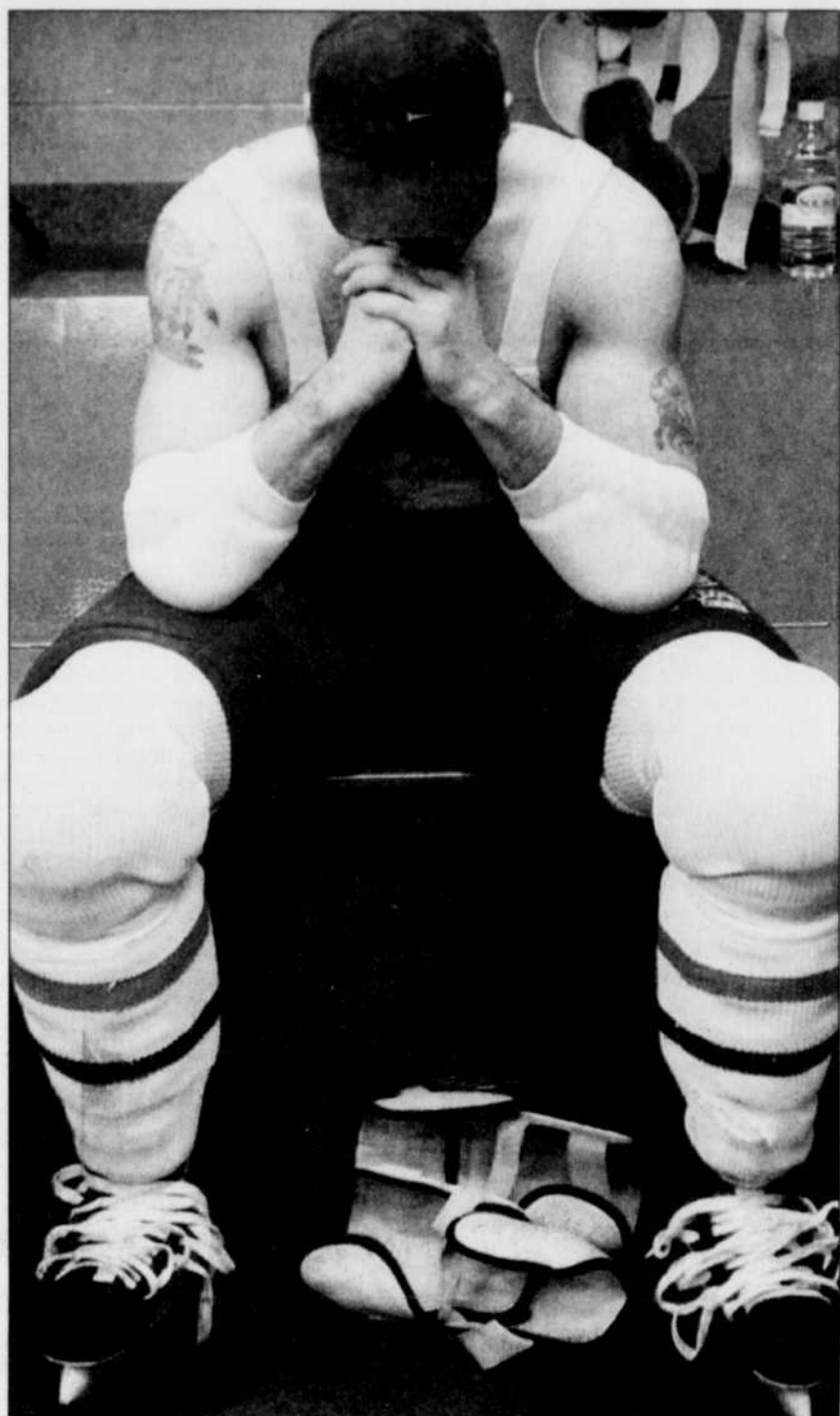
■ QUÉBEC — Disant «agir pour la santé des jeunes», le ministre Jean Rochon veut, entre autres, interdire la vente de cigarettes dans les pharmacies et faire disparaître rapidement toute commande par l'industrie du tabac. Fumer dans un lieu public deviendra, le plus souvent, un délit.

Ces points apparaissent dans le train de mesures proposées par le projet de loi «antitabac» que le ministre de la Santé, Jean Rochon, a finalement déposé, hier, à l'Assemblée nationale.

Selon le projet, les Québécois qui fument dans un bâtiment public deviendront la plupart du temps des «délinquants», sujets à des amendes. Sur les lieux de travail, ils ne pourront en «allumer une» que s'il y a des fumeurs réglementaires. Dans les «arénas», les centres commerciaux, les gares et les hôtels, ils seront refoulés vers des aires spéciales.

À moins de décréter leur endroit «sans fumée», les restaurateurs ont jusqu'en 2008 pour aménager des sections non-fumeurs étanches des celles réservées aux fumeurs. Les établisse-

Voir ÉCRASE en A2 >



Scott Thornton aura tout l'été pour réfléchir à l'amère défaite du Canadien.

## Hasek et mat!

MONTRÉAL — Pour gagner au hockey, ça prend des attaquants rapides, des défenseurs solides et un gardien capable de garder son équipe dans la match en réalisant des arrêts clés. Des arrêts, Dominik Hasek en a effectué 37 hier soir. À l'autre bout de la patinoire, Andy Moog n'en a fait que huit durant les premières 30 minutes de jeu. Et en prime, le vétéran gardien a accordé trois buts aux Sabres de Buffalo qui ont éliminé le Canadien de Montréal 3-1, au Centre Molson.

Le cœur y était peut-être. Mais l'émotion? Elle s'est évanouie quelque part entre Pittsburgh, Buffalo et Montréal. Pas même la crainte de passer à l'histoire à titre de premiers porte-couleurs du Tricolore à subir la honte d'une élimination en quatre petites parties à Montréal n'a permis au Canadien de se donner corps et âme hier.

Oh! Ils ont bien entrepris le match vos favoris. Ils ont effectué un barrage de sept tirs dans les premiers instants de la rencontre sur le filet de Dominik Hasek. Sept tirs qui ont forcé le grand gardien des Sabres à effectuer ce qu'il fait de mieux: des arrêts clés.



François Gagnon

FGagnon@lesoleil.com

Voir HASEK en A2 >

### AUTRES TEXTES

- Aux boules à mythes Page D1
- Moog espère revenir Page D2

## Drogue: 30 élèves cueillis en pleine classe sur la Rive-Sud

CLAUDE VAILLANCOURT  
Le Soleil

SAINT-ROMUALD — Toute une commotion, mercredi, dans les écoles secondaires, publiques ou privées, des localités de Charny, Saint-Romuald et Saint-Jean-Chrysostome, alors que 30 élèves, de 13 à 17 ans, ont été interpellés en pleine classe par les policiers

dans un geste manifeste pour déstabiliser le trafic de la drogue dans la cour de la commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière.

Un homme de 22 ans, n'ayant aucun lien avec l'une ou l'autre de ces écoles, a aussi été arrêté à Saint-Jean-Chrysostome, puis remis en liberté en attendant que des accu-

Les parents  
participent  
au ménage

sations formelles soient portées contre lui.

Des 30 jeunes récupérés par les policiers dans les salles de cours, 12 sont déjà placés en état d'arrestation, sept pour possession de drogues dans le but d'en faire le trafic, cinq pour pos-

Voir DROGUE en A2 >

## Le Vérificateur débusque l'horreur des horreurs

### Le Curateur public blâmé pour ses laxismes graves

GILBERT LEDUC  
Le Soleil

QUÉBEC — Habitué à débusquer les failles dans l'appareil gouvernemental, le Vérificateur général a découvert l'«horreur» des horreurs. Pendant des années, le Curateur public a été géré à la va-comme-je-te-pousse au détriment des milliers de personnes inaptes placées sous sa protection.

Dans un rapport spécial rendu public hier, Guy Breton lève le voile sur l'administration du Curateur au cours des 30 dernières années.

**Le Curateur a appris en 1997  
le décès d'un de ses protégés  
survenu en... 1973**

C'est la première fois que le Vérificateur met son nez dans les affaires du Curateur. Par le passé, le Curateur ou les Curatrices (Rémi Lussier de 1968 à 1986, Lucienne Robillard de 1986 à 1989 et Nicole Fontaine de 1990 à 1996) ont toujours imposé une fin de non-recevoir au Vérificateur prétextant que l'institution gérait des fonds privés.

L'actuelle Curatrice, Juliette Bailly, a finalement permis au Vérificateur de faire son travail.

Le Vérificateur révèle que le Curateur entretient bien peu de relations avec ses 12 000 pupilles. En 1995, il n'a effectué

Voir HORREUR en A2 >

## Le chaos



Les blindés envoyés par le président Suharto n'ont freiné ni la contestation, ni les pillages, hier, en Indonésie. Au contraire, le chaos prend de l'ampleur. Détails en A13.

### LE CANADA



## Espoirs déçus

Les victimes de l'hépatite C sont reparties déçus: l'impasse persiste entre les provinces.

PAGE A 8

### LE QUÉBEC

## Il faut se montrer pour voter

La carte d'identité avec photo sera obligatoire au Québec dès les prochaines élections.

PAGE A 8

### LA MÉTÉO



Maximum 25,  
minimum 9  
Ensoleillé, vents légers. Demain: nuageux. Détails page C2



QUÉBEC,  
102<sup>e</sup> ANNÉE, N° 136  
FLORIDE, 1.65 \$ US  
MONTREAL,  
OTTAWA 70¢ PLUS  
TAXES  
60¢ PLUS  
TAXES



## TABLE DES MATIÈRES

|                               |                  |
|-------------------------------|------------------|
| <b>CAHIER A</b>               |                  |
| La Capitale.....              | 3 à 7            |
| Le Québec et le Canada.....   | 8 à 12           |
| Le Monde.....                 | 13 et 14         |
| <b>CAHIER B</b>               |                  |
| Questions d'argent.....       | 1 à 8            |
| Bourses.....                  | 4, 5 et 8        |
| Opinions.....                 | 6 et 7           |
| <b>CAHIER C</b>               |                  |
| Week-end Arts spectacles..... | 1 et 2           |
| Arts et spectacles.....       | 3 à 12           |
| Votre agenda.....             | 4                |
| Ce soir à la télé.....        | 2                |
| Annonces classées.....        | 5 à 10           |
| Décès.....                    | 10 et 11         |
| <b>CAHIER D SPORTS</b>        |                  |
| Claude Larochelle.....        | 1                |
| Statistiques.....             | 2 et 4           |
| Jeux et B.D.....              | 7                |
| <b>SERVICES</b>               |                  |
| Abonnements.....              | 686-3344         |
|                               | 1-800-463-2362   |
| Annonces classées.....        | 686-3311         |
| Carrières et Professions..... | 686-3270         |
| Internet.....                 | www.lesoleil.com |
| Promotion.....                | 686-3342         |
| Publicité Détaillants.....    | 686-3435         |
| Publicité générale.....       | 686-3270         |
| Rédaction.....                | 686-3394         |
| Renseignements.....           | 686-3233         |

## NUMÉROS CHANCEUX

## LA QUOTIDIENNE

tirage du 14-05-98

3-8-5

1-8-6-7

## EXTRA

tirage du 14-05-98

754358

## BANCO

tirage du 14-05-98

2-5-13-17-22-24-26-28-32-35-39-48-  
49-50-54-55-59-63-67-69

## RÉFLEXION

Ah ! le bon vieux temps, quand nous étions si malheureux.

Proverbe français

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

HORREUR  
Erreurs coûteuses

Suite de la Une

que 350 visites. «Le Curateur a appris en décembre 1997 qu'un majeur représenté était décédé depuis 1973...»

Il souligne que le Curateur est aussi peu enclin à contacter les familles pour obtenir leur consentement aux soins à apporter aux personnes placées sous sa protection. «Le Curateur a même quelquefois autorisé la non-réanimation cardiorespiratoire sans consulter la famille.» Cependant, M. Breton ne veut pas présumer que des «expériences médicales» ont pu être faites contre le gré des personnes.

Guy Breton ajoute que le Curateur a «fermé les yeux» sur des situations «de promiscuité évidente et de surmédication» que vivaient des personnes placées dans les établissements hospitaliers.

Par ailleurs, le Vérificateur signale que l'administration des biens des personnes jugées inaptes laissait à

désirer. Une situation qui a fait perdre de l'argent à plusieurs personnes. M. Breton est incapable de chiffrer les pertes encourues.

Parmi les exemples de laxisme, le Vérificateur fait état du retard du Curateur à expédier au fisc les déclarations de revenus des pupilles. «Des frais de 13 000 \$ ont été imputés à une personne représentée par suite des retards du Curateur à produire ses déclarations.»

On met également en évidence la «stratégie» de tarification. «En 1996, le Curateur a facturé des honoraires de près de 3 millions \$ pour les services de perception des revenus, alors que le coût de ces activités a été de 1 million \$.» Le Curateur a même tarifé deux fois le même service, la gestion des placements collectifs, ce qui lui a permis d'empocher des revenus de 4,2 millions \$.

Au sujet de l'administration du Curateur, le Vérificateur n'y va pas par quatre chemins: «La gestion du Cura-

teur est dépourvue des deux caractéristiques essentielles à une administration efficace: des saines pratiques de gestion et l'organisation optimale des ressources.»

Il cite l'exemple de la refonte des systèmes informatiques. L'opération devait coûter 5,6 millions \$ et se terminer en 1995. Deux ans plus tard, la facture s'élève à 7,5 millions \$ et la refonte n'est pas encore terminée.

Le Vérificateur a noté du laxisme dans la supervision et l'encadrement des employés du Curateur et il a même identifié un cas de double rémunération.

Le ministre responsable du Curateur, André Boisclair, s'est empressé d'annoncer, hier, qu'une opération de «resserrement énergétique» était en marche et que l'État verrait à réparer les pertes financières encourues par des citoyens.

«Ce n'est qu'au prix de changements majeurs et de l'application sans compromis des recommandations du Vérificateur que nous rétablirons le lien de confiance», a indiqué M. Boisclair en soulignant que le rapport avait été remis au ministère de la Justice pour déterminer si des accusations seront portées contre les coupables du gâchis administratif.

DROGUE  
Geste voulu

Suite de la Une

session simple. Il n'est pas exclus que le reste du groupe puisse faire l'objet d'accusations, l'analyse des dossiers n'étant pas encore terminée.

L'interpellation des jeunes en pleine classe est un geste voulu et concerté avec la direction de la commission scolaire et les comités de parents des écoles concernées, soit l'école secondaire Les Etchemins (1900 élèves), l'école secondaire de l'Aubier (800 élèves), l'école secondaire de l'Horizon (750 élèves) et le juvénat Notre-Dame (425 élèves). «Soixante-neuf personnes, dont 28 étaient des policiers, ont travaillé sur ce projet», clamait, haut et fort, le directeur de la Sécurité publique Chaudière-Etchemin, Dominique Fortin.

Admettant que c'était un événement «triste et heureux», le directeur général de la commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière, Yves Saint-Maurice, a signalé que «les choses doivent être clairement dites et les actes réprimés pour ce qu'ils sont». «On veut protéger les élèves d'un fléau social important et très payant.»

À son avis, les écoles ont une clientèle cible pour le monde de la drogue et, de concert avec les comités de parents, faire savoir aux jeunes contrevenants que les activités illégales ne seront jamais tolérées dans les écoles. «En contrecarrant ces activités illicites, on tient à protéger la très grande majorité de nos élèves qui ont le droit de vivre, d'apprendre et de s'épanouir dans un milieu scolaire sain», a insisté M. Saint-Maurice.

Interrogé sur le sort qui attend les élèves fautifs, celui-ci a mentionné que tous auront la possibilité de faire leurs examens de fin d'année. «La politique de la commission scolaire est d'expulser les élèves pris en flagrant délit de trafic de drogue. Dans ce cas-ci, ils n'ont pas été pris sur le fait. Certains seront orientés vers des spécialistes, d'autres seront peut-être dirigés dans une autre institution. Nous verrons cela au fur et à mesure, cas par cas.»

Cette approche est également partagée par la direction du juvénat Notre-Dame, à Saint-Romuald, selon son porte-parole, Éric Létourneau.

Pour l'heure, le service de police de Chaudière-Etchemin ne veut pas dévoiler la quantité de drogues saisies. «D'autres arrestations risquent de survenir dans les prochains jours au fur et à mesure que l'enquête se poursuit», a indiqué M. Fortin. On fera le bilan plus tard.

Il croit aussi que les vendeurs n'ont aucun lien avec les groupes de mofards criminels.

Dans des perquisitions menées dans des résidences, les policiers ont saisi de la résine de cannabis, de la marijuana, des buvards de PCP ainsi qu'une somme globale de 5000 \$.

«Cinq mille dollars, c'est un minimum», précise le chef.

Un jeune de 17 ans a déjà comparu, hier, devant le tribunal de la jeunesse, sous des accusations de possession de drogues et de possession dans le but d'en faire le trafic. Une autre accusation mentionne qu'il aurait eu aussi de l'argent provenant de fruit de la criminalité.

HASEK  
Moog

Suite de la Une

Et avant même la cinquième minute de jeu, on a su que les Sabres allaient l'emporter. On l'a su lorsque Matthew Barnaby a déjoué Andy Moog.

Témoin privilégié du but, Mark Recchi a eu un geste de dépit qui en disait long sur l'état d'âme des joueurs du Canadien. Il a levé longuement les yeux au ciel avant de filer au banc. Recchi et ses coéquipiers s'étaient butés à Hasek et les Sabres marquaient sur leur première véritable occasion de le faire.

Le match était terminé. Il faut dire que la soirée avait bien mal commencé.

Vladimir Malakhov, ennuyé par une douleur au cou, a quitté la patinoire pendant l'entraînement d'avant-match. Au lieu de faire fi de la douleur et d'aider ses coéquipiers à tenter de sauver l'honneur à défaut de sauver la série, le grand Vlad a décidé de s'écraser.

Oh! Peut-être est-il blessé. Mais dans une situation critique comme celle d'hier, un joueur, un vrai aurait aimé mieux avoir mal au cou plutôt que d'avoir à vivre avec la douleur provoquée par une élimination en quatre matchs. Parlez-en à Stéphane Quintal, Mark Recchi, Marc Bureau et Saku Koivu qui se sont démenés hier en dépit de blessures qui les affligent.

Mais Malakhov, c'est Malakhov. Et dire qu'il réclamera plus de 3 millions \$

par saison cet été pour demeurer avec le Canadien.

Remarquez qu'en restant au vestiaire, il s'est assuré de ne pas pouvoir être blâmé pour les trois buts accordés par Andy Moog.

## À L'EAU LES FEUX

Moog, ce gardien d'expérience sur qui Alain Vigneault et l'état-major du Canadien avaient misé avant le début de la vraie saison, a subi l'affront d'un rappel au banc pour la 3<sup>e</sup> fois en neuf matchs. Une fois contre Pittsburgh, deux fois contre les Sabres, Moog n'a pas fait le travail en accordant des buts qui ont découragé ses coéquipiers.

Hier soir, cet affront a fait mal au vétérinaire gardien. Il a attendu à la toute dernière seconde avant de céder sa place au jeune José Théodore. Une fois sorti de la patinoire, il a filé direc-

tement au vestiaire et n'a jamais repris sa place au bout du banc.

Avec un recul de trois buts, les joueurs du Canadien ont bien tenté quelques poussées du désespoir, mais l'issue du match était scellée, depuis longtemps. Depuis vendredi dernier, lorsque malgré un barrage de 48 tirs, le Canadien s'est fait voler la première rencontre de la série en prolongation.

Oh! Le Canadien pourra toujours dire qu'il a obtenu 38 tirs sur Hasek, hier, et qu'il a outrageusement surclassé les Sabres au chapitre des occasions de marquer lors des quatre rencontres. Mais le résultat reste le même. Le Tricolore a perdu, point à la ligne.

Et les feux d'artifice qui pendaient, au-dessus de la patinoire depuis la veille du premier match, devront patienter tout l'été avant de saluer la prochaine victoire du Canadien.

ÉCRASE  
«Meilleure loi au pays»

Suite de la Une

ments de moins de 35 places seront exemptés de cette obligation de même que tous les bars, les salles de bingo et les lucratifs casinos de Loto-Québec. Dans ces trois cas, a plaidé M. Rochon, les jeunes n'y sont pas admis.

Selon le projet de loi, la commandite d'événements par les fabricants de cigarettes disparaîtra d'ici deux ans. Le délai est de cinq ans pour le Grand Prix automobile de Montréal et pour celui de Trois-Rivières. Le ministre compte sur un fonds de transition pour pallier les 30 millions \$ que distribue l'industrie aux festivals de toutes sortes.

La loi vise particulièrement à empêcher toute vente aux jeunes. La publi-

cité est soumise à une série de mesures pour qu'elle les rejoigne le moins possible.

Contrairement à ce que laissent entendre l'entourage du ministre, le projet s'attaque à l'emballage du produit. Il ouvre aussi la porte à un contrôle des substances contenues dans le tabac. Ce qui fait écho aux accusations portées contre l'industrie américaine, soupçonnée de jouer sur le taux de nicotine pour augmenter la dépendance des fumeurs.

Une vingtaine de groupes seront invités à une commission parlementaire, prévue dans deux semaines. Prudent, le premier ministre Lucien Bouchard a souhaité une «adoption (de la loi) le plus vite possible. Est-ce que ce

sera possible avant l'ajournement du mois de juin? On verra quelles seront les réactions.»

Elles ne se sont pas fait attendre. Le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, votera contre la législation. Il s'est dit d'accord pour protéger les non-fumeurs. Mais il est inquiet pour la survie d'événements, surtout à Montréal, à la suite du bannissement des commandites.

Les obligations faites aux restaurateurs lui apparaissent comme une intrusion de l'État dans la vie privée. De plus, «on va protéger le fumeur contre lui-même? Ça s'arrête où? On va contrôler la quantité de sel que met le cuisinier dans ses plats pour protéger les artères de ses clients?»

Le Parti libéral du Québec a maintenu son silence sur le dossier du tabac. Le député Pierre Marsan s'est contenté d'indiquer que son parti «regarde toujours avec beaucoup d'attention» toute question se préoccupant de la santé. Avant de se prononcer, le PLQ

veut examiner les modalités du projet et «écouter les gens».

La Coalition pour le contrôle du tabac, elle, jubile. Son porte-parole, Louis Gauvin, soutient que la législation proposée est «la plus complète» au Canada. «Maintenant, nous allons bouger tout ce qu'il y a à bouger en appui au projet de loi. Je suis convaincu que l'industrie du tabac est déjà sur le sentier de la guerre.»

Le Conseil canadien des fabricants de produits de tabac menace de traîner Québec devant les tribunaux sur la question des commandites, comme elle l'a fait quand Ottawa a présenté sa propre législation.

La vice-présidente aux communications du Conseil, Marie-Josée Lapointe, a aussi déploré les dédoublements, avec les dispositions fédérales. «Le projet semble incompatible avec la Charte en matière de liberté d'expression et avec les traités internationaux en matière de commerce», a-t-elle ajouté.

M O D E S A N S F R O N T I È R E S

twik®

TWIK AUTOUR DU MONDE  
**Le short cargo expédition 30.00**

Toile de coton, poches à rabat sur les côtés, poches biais à la taille, c'est le short de l'été à coordonner en noir, amande, kaki, choco, olive, indigo, marine, maïs. 3 à 13.

TWIK SUR LA CROISSETTE  
**La cami cardigan crochet 29.95**

Forme star de l'été, la cami joue sur les motifs ajourés à voile et dévoiler le corps, à souligner une profonde encolure fermée par 3 boutons. Blanc ou lavande. P.m.g. Rég. 38.00\*

TWIK DANS LES SOUKS  
**La chemisette voile brodé 35.00**

Effet de transparence et de légèreté, voile de rayonne à broderie indienne ton sur ton en noir, blanc, ciel, boutonage et découpe empire. P.m.g.

la maison  
**simons**

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC

\*LE PRIX RÉGULIER SIGNIFIE LE PRIX RÉGULIER. CET ARTICLE EST HABITUELLEMENT VENDU CHEZ SIMONS ET N'EST PAS UNE INDICATION DU PRIX RÉGULIER. EST VENDU LA MAJORITÉ DES ARTICLES EN QUESTION.

# LA CAPITALE

## ET SES RÉGIONS

international  
de  
QUÉBEC  
19 au 31 mai 1998

COMMISSION BEAUDRY SUR LA STCUQ

## Le syndicat a laissé rouler des autobus dangereux

Les rapports de ses propres membres le confirment clairement

MARIE CAQUETTE  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le syndicat des employés d'entretien de la STCUQ a laissé en service pendant un, deux et même trois jours au moins une soixantaine d'autobus jugés dangereux, selon les rapports fournis par ses propres mécaniciens après l'inspection bénévole du week-end des 14 et 15 mars.

De plus, des rapports inexacts ont été produits par le syndicat, minimisant des problèmes sérieux qui auraient dû entraîner un retrait du véhicule.

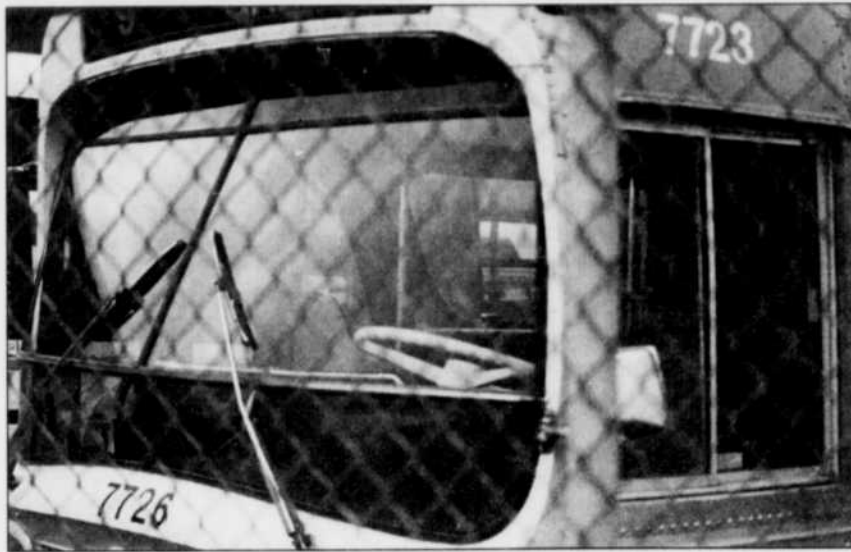
Le président du syndicat, M. Serge Lemelin, est l'auteur de certains rapports remis tardivement et d'un autre qui s'est révélé inexact, a-t-on appris hier lors de la poursuite du témoignage du directeur du service de l'entretien, M. Mario Gionet, devant la commission Beaudry qui fait enquête sur les événements qui ont amené le retrait quasi complet de la flotte d'autobus de la STCUQ au matin du 19 mars.

Selon M. Gionet, le travail, durant ces jours cruciaux, était en outre compliqué par le fait qu'il était difficile d'identifier correctement les autobus. Les numéros, à l'avant, avaient été modifiés, dans les semaines précédentes, pour se terminer, dans tous les cas, par le chiffre 6. Ce n'est que sur le côté gauche du véhicule, que la véritable numéro apparaissait encore. Des inspecteurs de la SAAQ, venus en renfort le matin de la crise, le 19 mars, s'y sont faits prendre eux aussi.

M. Gionet rapportait que plusieurs autobus, qui auraient dû être immédiatement retirés de la route selon ces rapports d'inspection signés par les mécaniciens bénévoles, lui ont été signalés, par vagues successives, le lundi 16 mars, le mardi 17 mars et même le mercredi 19 mars.

Le président du syndicat, Serge Lemelin, a ainsi signé deux rapports, le 14 et le 15 mars, indiquant que les véhicules 8314 et 8046 étaient défectueux.

Selon le directeur d'entretien, c'étaient des cas exigeant l'arrêt immédiat du véhicule selon la procédure en vigueur à la STCUQ. Or, ces rapports ont atterri sur le bureau de M. Gionet le lundi 16 mars, en fin d'après-midi.



Un véhicule de la STCUQ aux numéros falsifiés: devant 7726, sur le côté, 7723.

Certains rapports n'étaient pas exacts. Des problèmes majeurs étaient classés comme mineurs. La planification du travail de réparation a été rendue « compliquée et ardue ».

Le président du syndicat Serge Lemelin signale ainsi un problème mineur de silencieux perforé sur le véhicule portant le numéro 8206, qu'il inspecte le dimanche 15 mars. Or, le rythme des inspections de routine a voulu que ce même véhicule soit de nouveau inspecté le mardi 17 mars, par un employé-expert certifié par la SAAQ qui a découvert des pneus trop usés et un silencieux en parfait état.

Même après ce rapport d'expert, poursuivait M. Gionet, il fallait encore vérifier pour savoir si l'on évaluait bien le véritable véhicule 8206 ou un autre au numéro trafiqué...

En même temps qu'on cherche, lundi, à réparer les premiers cas signalés par les mécaniciens, les négociations se poursuivaient sur la réduction de 6% de la masse salariale indiquait le cadre de la STCUQ. Lundi soir, l'avocat de la partie syndicale, M<sup>e</sup> Richard Fortin, conseille fortement à M. Gionet et ses adjoints d'inspecter rapidement au moins 98 autres des 276 véhicules examinés par les mécaniciens bénévoles. « Ce qu'on a vu n'est pas beau », a-t-il dit au témoin. Au juge, le cadre dit qu'il est conscient de recevoir « la pression promise par le syndicat pour que ça se règle ».

Les dirigeants syndicaux refusent de remettre immédiatement cette liste, disent qu'ils ont besoin de repos avant ce qui va être une grosse semaine, rapportait Gionet hier. On lui promet la liste des 98 véhicules en très mauvais état pour le lendemain matin. En plus de ces 98 rapports, M. Gionet recevra en soirée, mardi, une liasse de 123 autres cas de défectuosités graves. « La flotte est dans un état lamentable, désastreux », aurait dit M<sup>e</sup> Fortin à M. Gionet et à ses adjoints. « S'il n'y a pas d'entente sur le 6%, ça va coûter plus cher », aurait-il encore dit à cette occasion.

Avec le dépôt des 123 autres cas, on « n'est plus capable de comprendre, de démêler tout ça rapidement. Il faut savoir ce qui se passe, où on en est, il faut que ça arrête tout ça », rapportait M. Gionet qui indiquait qu'à ce moment mûrissait l'idée d'arrêter toute la flotte, de repartir à zéro.

Le mercredi, on lui remettra la liste des 116 véhicules ayant des problèmes mineurs, selon les mécaniciens. Parmi ceux-ci, M. Gionet notera 20 cas qui auraient dû être classés comme des problèmes majeurs, à la lumière même de ce qui est noté dans les rapports.

La méthode retenue par M. Gionet pour « rebâtir la flotte », dans le doute qu'il s'était installé sur la véracité des rapports et l'état des véhicules, a été de se fier aux rapports réguliers d'inspection des derniers jours précédant ces événements, ce qui lui laissait 62 véhicules en état de prendre la route le mercredi matin à 5 h.



Mario Gionet



Le juge René Beaudry

CENTRE DES CONGRÈS

## Mal géré dès le début

Second rapport très « dur » du Vérificateur général

JEAN-MARC SALVET  
Le Soleil

■ QUÉBEC — La mauvaise administration à la Société du Centre des congrès de Québec est bien antérieure à la nomination de l'ex-directrice générale Francine Dubé, congédiée par le gouvernement en février. En fait, elle remonte à sa création, en juillet 1993.

C'est ce qu'établit le second rapport du Vérificateur général portant sur l'administration et le fonctionnement du Centre des congrès.

Les experts du Vérificateur Guy Breton ont relevé d'importantes lacunes dans tous les volets analysés: frais de voyage, de séjour et de représentation, gestion des contrats et retombées économiques. Idem pour les fonctions de vente et de commercialisation.

En entrevue au SOLEIL, le ministre du Tourisme, David Cliche, a reconnu que le rapport était « dur » pour l'administration précédente.

Il laisse entendre que des sanctions pourraient tomber sur la tête d'au moins un dirigeant visé par le second volet de l'enquête. Le cas du vice-président aux opérations, Guy Vachon, encore à l'emploi du Centre des congrès, serait en effet sous analyse.

L'autre dirigeant pointé du doigt par le Vérificateur général échappera vraisemblablement à toute sanction puisqu'il n'est plus à l'emploi du gouvernement. Il s'agit de Miville Vachon, qui a occupé le poste de dg de la Société du Centre des congrès de juillet 1993 à mai 96.

Les frais de voyage, de séjour et de représentation des deux hommes ont totalisé 37 500 \$ sur une période de 35 mois. Or, aucun des deux n'a fourni les motifs de ses dépenses. « Puisque M. Vachon et le vice-président aux opérations n'ont pas été en mesure de fournir les motifs à l'appui de leurs dépenses, nous considérons ces frais comme insuffisamment expliqués », tranche le rapport. Certaines dépenses ont été faites en contravention avec les règles normales de fonctionnement, comme ce fut le cas pour celles de dîners pris avec des employés.

En ce qui a trait aux contrats octroyés, le rapport conclut que l'ex-directeur Va-

chon « n'a pas pleinement assumé » ses responsabilités. La procédure d'octroi a parfois dérogé aux règles d'attribution.

En fait, tout semble toujours être allé de travers à la Société du Centre des congrès. De l'administration de Miville Vachon jusqu'à celle de Francine Dubé. Tant et si bien que le Centre des congrès a préféré gonfler les retombées économiques qu'il génère plutôt que d'étaler la vérité au grand jour. En septembre dernier, la Société annonçait des retombées de 120 millions \$. En octobre, Tourisme Québec parlait plutôt de 40 millions \$.

Plus grave aux yeux du Vérificateur, le Centre n'aurait rien fait pour assurer le succès de sa principale mission: celle d'amener des congressistes à Québec.

« La direction a tardé à mettre en place une structure bien articulée de recherche et de sollicitation de clientèle. » Résultat: « La Société accuse un certain retard dans l'atteinte de ses objectifs de réservation d'événements pour les années 1998-1999 et 1999-2000. »

Plusieurs aspects du rapport réjouissent l'ex-directrice Francine Dubé, congédiée par le ministre David Cliche après la parution du premier volet de l'enquête. Ce second volet prouve, selon son avocate, que les torts seraient en partie partagés.

Le ministre David Cliche a reconnu hier que le rapport démontre qu'il y a toujours eu un « certain laxisme ». Mais il rappelle du même souffle que le directeur par intérim, Jean P. Vézina, a déjà mis en place les mesures de redressement qui s'imposaient.

De son côté, la directrice congédiée a porté son dossier en cour supérieure. M<sup>me</sup> Dubé réclame 690 000 \$ en dommages et intérêts au gouvernement, qui l'aurait destituée pour des motifs qu'elle juge « politiques et partisans ».

Tout est toujours allé de travers, de Vachon à Dubé

VIOL COLLECTIF DANS LIMOILLOU

## Le sort des trois accusés entre les mains du jury

FRANÇOIS SIMARD  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le sort de Martin Blouin, Yves Brais et Carl Ferland, les trois présumés auteurs d'une agression sexuelle aux dépens d'une jeune femme de 24 ans à la sortie du Dagobert en octobre dernier est maintenant entre les mains du jury. Le juge Jacques J. Lévesque a donné ses instructions aux jurés hier et ces derniers entreprennent leurs délibérations ce matin.

Durant son exposé d'environ quatre heures, le magistrat a notamment insisté sur l'évaluation par le jury de la

crédibilité des différents témoins qui se sont présentés à la barre. « Pour expliquer les faits, il n'y a pas de

meilleure façon que de se servir de son gros bon sens », a-t-il dit aux jurés.

Il a rappelé à plusieurs reprises qu'il incombait à la Couronne de démontrer la culpabilité des accusés hors de tout doute raisonnable et que ceux-ci n'avaient pas à prouver leur innocence. Il a également résumé la preuve à faire en huit points.

La Couronne devait démontrer que les trois accusés étaient bien les auteurs des actes qui leur sont reprochés et que la date et le lieu où les événements se seraient produits sont exacts. La preuve devait également

être faite que les accusés ont employé la force directement ou indirectement et qu'ils ont eu l'intention d'employer la force contre la plaignante. À ce sujet, le juge a tenu à préciser que la force désignait le contact physique et qu'il pouvait y avoir usage de la force sans violence physique.

La Couronne devait aussi démontrer que la présumée victime n'avait pas consenti à l'acte sexuel et que les accusés étaient bien conscients de ce fait. La preuve devait finalement démontrer que l'agression était bien de nature sexuelle et que les accusés

étaient complices.

Le juge Lévesque a également repris de façon détaillée, chacun des témoignages entendus lors du procès. Il est également revenu sur la preuve d'ADN et sur l'écoute électronique en attirant l'attention des jurés sur certains points. Il a aussi repris les plaidoiries des trois procureurs impliqués dans le procès.

Les sept femmes et cinq hommes qui composent le jury se sont maintenant retirés dans un hôtel où ils seront séquestrés jusqu'à ce qu'ils rendent leur verdict.

Fini le boulot,



je pars 6 mois à Orlando !

30 ANS DE BONNE CONDUITE ET AUCUN POINT DE DÉMÉRITÉ

Humax

Winnebago

LA QUALITÉ ET LE SERVICE  
Notre engagement envers vous !



Grand choix de V.R. neufs et d'occasions

QUÉBEC En bordure de l'autoroute 40, sortie 281 nord, Neuville  
LAVAL 1275, boul. des Laurentides (au sud de l'autoroute 440)

418-876-3316 • 1-800-854-3316  
514-663-7941 • 1-800-383-8586

Location  
1-888-990-7460

Royal Classic

Leisure Travel Van

Tous nos véhicules sont garantis

ÉVÈNEMENT  
DAUPHINEDes jeunes  
célèbrent  
la rue au  
Musée  
de la  
CivilisationALAIN BOUCHARD  
Le Soleil

QUÉBEC—L'oeil, le son et l'âme des jeunes de la rue ont envahi, hier, le Musée de la Civilisation jusqu'à demain soir.

Par le théâtre, le cirque et les arts visuels, les jeunes « éclopés » de la Maison Dauphine partageront leur bohème urbaine avec ceux qui voudront bien se rendre à ce qui fut baptisée L'Évènement Dauphine 1998.

La pièce de théâtre *J'tabou*, dont la première a été jouée hier soir, sera de nouveau présentée à 20 h, et demain, à 15 h. « Si vous avez l'impression d'être transportés dans un univers inconnu, dit le communiqué-annonce, ce n'est pourtant pas un monde surréaliste, c'est le leur! »

Des sculptures, des peintures, des dessins, des bijoux et divers autres objets d'art réalisés par une trentaine de jeunes artistes et artisans seront exposés demain, de 10 à 17 h. Certains d'entre eux créeront même en direct, devant public.

## CIRQUE

À 19 h, le même jour, il y aura un spectacle de cirque d'une quarantaine de minutes. Les jeunes de Dauphine qui suivent les ateliers supervisés par le Cirque du Soleil exécuteront divers numéros d'adresse, en solo ou en groupe.

Et L'Évènement Dauphine sera clôturé par trois « bands » de musique punk-rock. Les Tourmentés, Peroxyde et Second View, qui s'exécuteront en alternance de 20 h à minuit.

## QUÉBEC

Confrontation  
aux échecs

Les organisateurs de la Confrontation Québec-Moscou 98 aux échecs invitent les joueurs à rencontrer le maître FIDE (Fédération internationale des échecs), Vladimir Gaspariants, le dimanche 17 mai 98 à 19 h au centre Lucien Borne, 100 chemin Sainte-Foy, à Québec. M. Gaspariants offrira des simultanées sur 20 échiquiers. S'il y a plus de 20 inscriptions, qui sont gratuites, le président de la Fédération québécoise des échecs, Stéphane Beaudoin, jouera sur 20 échiquiers supplémentaires. Cette invitation veut promouvoir le jeu d'échecs dans la région, la Confrontation Québec-Moscou du 20 au 24 juillet 1998 et son tournoi de qualification, le Championnat ouvert de la Ville de Québec, du 22 au 24 mai 98 qui se tiendra aussi au centre Lucien Borne. Notez que cinq joueurs québécois rencontreront cinq joueurs russes durant la confrontation, soit un total de 25 parties à Québec et 25 à Moscou. Tous les joueurs touchés par cette invitation pourront mériter une inscription gratuite pour la qualification en gagnant contre M. Gaspariants ou M. Beaudoin. Pour information: Roland Saint-Onge au numéro 623-4533 avant 20 h tous les jours.

## QUÉBEC

La prison pour  
une incendiaire

Le juge Alain Morand a imposé une sentence de deux ans moins un jour de prison à Josée Pothier, reconnue coupable d'incendie criminel. Le magistrat a dit ne pas compter, pour l'instant, sur la réhabilitation de la dame de 31 ans, compte tenu des explications fournies par une agente du service de probation. Selon le rapport présentiel, Josée Pothier ne démontre aucun sentiment de responsabilité, nie sa culpabilité, et continue de prétendre qu'il s'agit d'un accident. Elle reconnaît toutefois avoir besoin d'aide. La mère de quatre enfants, qui ne vit pas avec elle, a été reconnue coupable d'avoir mis le feu dans son appartement du 92, Saint-Vallier, le 20 février.

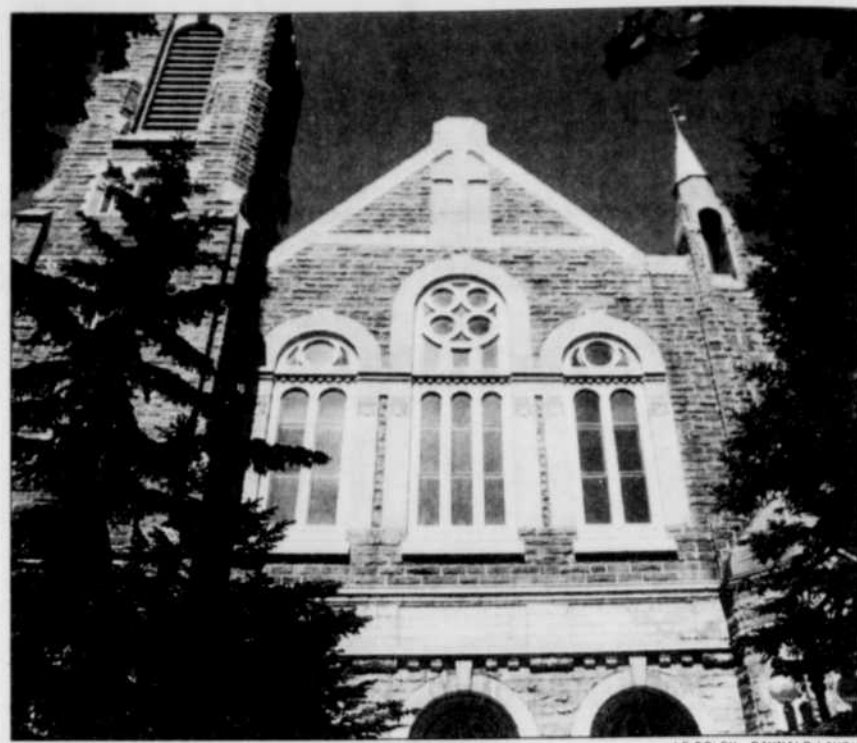
La procureure de la Couronne, M<sup>re</sup> Céline Cyr, a fait remarquer que la dame a ainsi mis en danger la vie de plusieurs personnes, dont celle d'un couple et de son bébé de moins d'un an, qui habitait l'appartement voisin. La dame aurait jeté une cigarette sur son lit pour mettre le feu. Elle a regardé danser les flammes un bon moment avant d'alerter les voisins. Les dommages à l'immeuble sont évalués à plus de 100 000 \$. Une trentaine de pompiers ont travaillé plus de deux heures et demie pour venir à bout de l'incendie. G.B.

Attentat raté: 15  
mois de prison

Le deuxième individu arrêté à la suite de l'attentat raté au Pussy Bar, rue Saint-Sacrement, à Québec, a connu sa sentence, hier. Le juge Alain Morand a envoyé Guy Rioux, 51 ans, derrière les barreaux pour 15 mois. Rioux est celui qui a conduit Tony Duguay dans le stationnement du bar, aux petites heures du matin du 8 novembre dernier. Les deux individus transportaient avec eux des bidons d'essence, que les policiers ont trouvés sur place, alors qu'ils ont surpris les malfaiteurs en flagrant délit. Duguay, déjà condamné à 30 mois de prison, est le seul qui a descendu de la voiture, dans laquelle l'attendait son complice Rioux. À l'arrivée des policiers, Duguay a pris la fuite à pied tandis que Rioux s'est empressé de se rendre à la haute-ville, où il a abandonné sa voiture. Il avait pris soin de briser le système de la clé de contact, pour faire croire au vol de sa voiture. Mais les policiers ont vite flairé l'affaire. Rioux a finalement plaidé coupable. G.B.

Gare à vos  
« minounes »!

Le service de police de la ville de Québec fait la guerre aux « minounes ». Depuis mardi, les policiers ont émis 201 avis d'irrégularités sur des automobiles. Ils ont arrêté 152 véhicules, en ont assigné 17 pour une vérification mécanique et en ont fait remorquer six jugés dangereux. L'opération se poursuit aujourd'hui sur tout le territoire de Québec. M.P.



L'église est fermée depuis décembre 1996 et menacée de démolition.

## NOTRE-DAME-DU-CHEMIN

L'église pourrait  
bien survivre  
Des paroissiens déposent  
une offre d'achatLISE FOURNIER  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le coup de grâce n'est pas encore donné à l'église Notre-Dame-du-Chemin. Le temple, fermé depuis le 31 décembre 1996, ne sera peut-être pas démolit tout compte fait.

Un groupe de paroissiens vient en effet de déposer une offre d'achat en bonne et due forme auprès du Conseil de fabrique. Claudine Dorval, porte-parole de la Corporation pour la sauvegarde et le développement de l'église Notre-Dame-du-Chemin attend maintenant un signe de vie des marguilliers qui doivent d'abord étudier le dossier.

« Notre offre est sérieuse, dit-elle et nous y avons travaillé très fort. » Madame Dorval fait partie des paroissiens qui dès le début ont voulu sauver le temple de la démolition. « Depuis un an, nous avons gagné l'appui de plusieurs citoyens qui se sont rangés à notre point de vue. »

Dans cette saga, la corporation a pourtant failli perdre la partie, en début d'année, quand les marguilliers ont demandé un permis de démolition à la Ville de Québec. Permis qui leur fut refusé par le service d'urbanisme parce qu'ils n'avaient pas de projet de remplacement.

« Nous, nous en avons des projets, affirme M<sup>me</sup> Dorval et plusieurs même qui n'exigent pas la démolition de l'église mais plutôt le respect de son ar-

chitecture et de son environnement. » Quant aux allégations des marguilliers qui prétendent, avec deux avis d'experts en architecture, que l'édifice comporte un vice de construction presque irréparable ou du moins, s'il l'est, à des coûts exorbitants, M<sup>me</sup> Dorval rétorque leur architecte à eux est d'avis contraire.

Du côté du conseil de fabrique, Hugues Lavallée a indiqué, hier, au téléphone qu'il avait bien reçu l'offre de la Corporation pour la sauvegarde et le développement de l'église Notre-Dame-du-Chemin mais qu'il n'était pas en mesure de se prononcer ajoutant malgré: « Il faut quand même être sérieux. »

Pour lui, le plus important est que le Conseil de fabrique puisse de départir du temple avant la fin de 1998 parce qu'autrement, dit-il, nous ne seront plus assurés. De plus, il avoue que l'immobilisme de la Ville de Québec n'a certes pas aidé le dossier à cheminer rapidement. En attendant, dit-il, l'édifice nous coûte cher de chauffage et d'entretien et ce alors que le Conseil de fabrique n'a guère de moyen.

## Le Salon MATERNITÉ-PATERNITÉ

et des enfants



**Remise des prix  
de la famille 1998  
aujourd'hui à 11h**

Une invitation de  
**Gerber**



**Du 14 au 17 mai  
1998, aux Galeries  
de la Capitale**

**Entrée gratuite**

| Horaire de la scène principale |                 |
|--------------------------------|-----------------|
| Salon Maternité-Paternité      | Vendredi 15 mai |
| Foires en toile                | 12h30           |
| Café Desjardins                | 12h30           |
|                                | 18h30           |
|                                | 19h30           |
|                                | 19h30           |
| Défiler Mode Créad'ici         | 19h30           |

**10h à 21h vendredi • 10h à 17h samedi et dimanche**

**L'ÉVÈNEMENT  
DE L'ANNÉE  
pour la famille  
à Québec**

- plus de 100 exposants
- spectacles continus
- défilés de mode Créad'ici
- gymnastique pour maman et pour les enfants
- garderie et aires de jeux
- tables à langer (couches gratuites)
- «resto» des tout-petits (collation gratuite de Gerber)
- plein de surprises et plusieurs prix de présence

**CONCOURS PERSONNALITÉ**  
Le magazine québécois de la famille **JUNIOR**

Cet événement vise à promouvoir les talents des enfants.  
Qui peut participer?  
Tous les enfants âgés entre 0 mois et 12 ans, dont les parents sont abonnés au magazine JUNIOR. Ceux qui ne sont pas abonnés au magazine JUNIOR peuvent aussi participer au concours; les inscriptions se font sur place au Salon Maternité-Paternité.  
Dernière journée pour s'inscrire aujourd'hui.



**Collection  
Printemps  
SOLDES  
30%**

**RODIER**

Place Ste-Foy  
**656-4350**  
Propriétaire: Danielle Morali

Montréal  
Outaouais  
Memphrémagog/Champlain  
Saguenay/Lac-Saint-Jean  
Fluve Saint-Laurent

**Météo nautique / Météo plages**

**1 900 565-4000**  
Répondeur : 95 ¢/minute

«La météo à la source»

Maine  
Plattsburg  
Cape Cod  
Atlantic City  
Wildwood  
Shediac et plus!

HÔTEL-DIEU DU SACRÉ-COEUR

# Les toxicomanes ne seront pas mêlés aux enfants

ROBERT FLEURY  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le Centre de réadaptation en toxicomanie restera un an de plus à l'hôpital Saint-François d'Assise. Les adultes traités pour leur dépendance à l'alcool ou aux drogues ne seront donc pas mêlés aux enfants traités en psychiatrie. Quant à l'école, elle sera intégrée à celle de Sainte-Odile ou de Saint-François d'Assise, dans Limoilou. Tous ces changements coûteront un million \$.

La Régie régionale de la santé de Québec avait une bonne nouvelle pour les parents des enfants traités pour une maladie mentale à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur. Les adultes toxicomanes ne déménageront pas sur les lieux avant l'été 1999, le temps de terminer les tra-

voux du Centre mère-enfant à Saint-François d'Assise où les enfants doivent être relocalisés l'an prochain. Les deux groupes ne cohabiteront donc pas.

« C'est une bonne nouvelle pour tout le monde, les parents, les éducateurs, les

pédopsychiatres », se réjouit la présidente de la Régie, Agnès Maltais. C'est le CHUQ qui a trouvé cette solution devant le cul de sac où les parties s'étaient enfermées depuis quelques mois.

Ce délai évitera aussi aux écoliers qui fréquentent l'école l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de cohabiter avec ces adultes. On ignore encore s'ils fréquenteront l'école Sainte-Odile ou l'école Saint-François d'Assise, en face de l'hôpital du même nom de la 1<sup>re</sup> Avenue.

À Saint-Odile, le CFER devrait toutefois être déménagé alors qu'à Saint-François, c'est la clientèle régulière du primaire qui serait déplacée. Dans les deux cas,

les coûts d'aménagement sont estimés à un million \$. La Régie de Québec est d'accord avec ce scénario, tant que c'est la Commission scolaire qui paie.

**LABORATOIRES FERMÉS**

La Régie va fermer les laboratoires du CHSLD Christ-Roi, du centre François-Charon et même ceux de Robert-Giffard si un comité d'experts entérine cette dernière proposition.

« Environ 80 % des activités des laboratoires se font dans les établissements de courte durée (hôpitaux) avec des appareils informatisés et robotisés qui pourraient être utilisés da-

vantage », explique Louis Auger de la Régie.

Le rapport « qualité-prix-efficacité » des établissements est très variable. Ainsi, François-Charon se classait 16<sup>e</sup> sur 16 avec un coût unitaire de 1,87 \$ contre 1,30 \$ pour Robert-Giffard, en 14<sup>e</sup> place et 0,79 \$ pour le Christ-Roi, au 6<sup>e</sup> rang. À cet endroit, les employés détiennent un poste dans un autre établissement et y seraient réintégrés.

À Robert-Giffard, il faut attendre le rapport d'experts piloté par le D<sup>r</sup> Michel Tétreault du GTI pour savoir s'il faut le maintenir compte tenu de la mission particulière de l'établissement. Onze employés y détiennent un poste et deux autres ont la sécurité d'emploi.

**Les employés de ces labos seront relocalisés**

## Le Progrès civique veut une entente à l'amiable avec Martin Forgues

ROBERT FLEURY  
Le Soleil

QUÉBEC — Le caucus du Progrès civique se cherche maintenant un procureur indépendant pour faire face à la menace de poursuite de son ancien chef de l'opposition, mais il espère toujours régler l'affaire à l'amiable avec Martin Forgues.

« Moi je crois que tout ça peut se régler à l'amiable. Nous n'avons rien contre

Martin Forgues. Sauf que notre chef de l'opposition ne pouvait pas se placer en situation de conflit d'intérêt. Mais au lieu d'accepter notre décision (pour qu'il se retire), il a claqué la porte du Progrès civique avec deux autres conseillers. Cela a pris une tournure déplorable à cause de l'humeur massacrante de Martin », observe M<sup>r</sup> Charles Amyot, porte-parole du PC. Un geste qu'il attribue à la fougue de la jeunesse.

« On espère pouvoir se parler, s'expliquer et revenir à des attitudes plus sobres de part et d'autre. On ne voulait pas le mettre à la porte, on voulait même lui confier d'autres responsabilités mais il s'est lui-même exclu du groupe », ajoute le conseiller du district Belvédère, à Québec.

Dans ce chassé-croisé de mises en demeure, Martin Forgues contre le Progrès civique, Georges Lalande contre Martin Forgues et la Caisse populaire Maizerets, bien malin qui prédira la tournure des événements une fois les délais expirés.

« On pense qu'on peut s'épuiser en procédures de part et d'autre. C'est sûr que nous sommes plus nombreux que lui à payer la facture. Il n'y a pas un tribunal qui va accorder un demi-million \$ sur une perte de revenus (comme chef de l'opposition) », observe M<sup>r</sup> Amyot.

Pour Martin Forgues toutefois, la perte de revenus est de taille. Son salaire de chef de l'opposition de 64 000 \$ a fondu à celui de conseiller, 21 000 \$. Avec des jeunes enfants à la maison et un bureau de services financiers à remettre sur pied, ce n'est pas évident.

« Ma famille me supporte. Ce sont les gens près de moi qui m'ont incité à poursuivre », dit-il, fort à la fois de leur appui moral et financier. Pour laver son honneur car il continue de clamer qu'il n'a rien à se reprocher. Mais il avoue que ça lui fait tout drôle de poursuivre une formation politique avec laquelle il a été associé de près, d'abord par son père pendant 12 ans jusqu'à son décès en 1993. Il débute lui-même son deuxième mandat.

« Je ne veux pas fonder un nouveau parti politique pour l'instant », répète-t-il. À l'hôtel de ville, son groupe est toujours à la recherche de bureaux. Mais les forces en présence ne seront plus jamais les mêmes, les indépendants et le Parti du citoyen étant maintenant aussi nombreux que l'opposition officielle.

« J'ai hâte de replonger dans mes dossiers », dit-il.

Mais le plus curieux, c'est que les deux parties sont d'accord pour dire que cette histoire est une tempête dans un verre d'eau. On ne serait d'ailleurs pas surpris si des tractations s'effectuaient en coulisse entre les parties au cours des prochains jours.

« Nous sommes des débutants en politique. Martin est plus habile que nous. Il a réussi à avoir meilleure presse à cause des apparences. Mais devant le tribunal, ce sera autre chose », dit le porte parole du Progrès civique. Il ne croit pas que sa formation politique soit menacée.



Martin Forgues

## INVESTISSEMENT AU MANOIR RICHELIEU

# Charlevoix a tout à gagner Plus question de déménager le casino à Québec

DENIS GAUTHIER  
Collaboration spéciale

POINTE-AU-PIC — S'il avoue qu'il est dans le secret des dieux et qu'il connaît les grandes lignes de l'investissement de 140 millions \$ au Manoir Richelieu proposé par un consortium composé de Loto-Québec, le Canadien Pacifique et le Fonds de solidarité, le député de Charlevoix, M. Rosaire Bertrand refuse d'en dévoiler les détails. « Vous ne perdez rien à attendre », se contente-t-il de dire.

M. Bertrand estime que c'est tout un défi qui sera posé à la région par cet investissement qui vise à créer le deuxième centre de villégiature en importance au Québec. « Plusieurs infrastructures comme l'aéroport devront être revues. En bout de piste, il y aura plusieurs retombées indirectes », fait-il observer.

L'enthousiasme est le même du côté de l'Association touristique où le direc-

teur général Éric Fournier avance que le rafraîchissement du complexe Manoir casino permettra à la région de continuer à jouer dans les ligues majeures. « Avec ce qui s'en vient à Tremblant, au Mont-Sainte-Anne et Stoneham, nous avons besoin de réajuster le produit pour continuer à bien performer sur les marchés. »

M. Fournier croit que la région devra réagir et s'adapter à la nouvelle donne. « Dans Charlevoix, il y a toujours eu un problème d'organisation du produit. Avec des leaders comme le CP et Loto-Québec, il faudra consolider notre créneau autour de la nature et du confort. »

Hier, le sujet était évidemment à l'ordre du jour de toutes les conversations tant chez les intervenants touristiques que chez les commerçants ou encore Jos Public. Et bien sûr tout le monde voulait connaître les détails du projet.

Le consortium s'est donné jusqu'au 15 juin pour régler la transaction. Il entend par la suite exposer son plan de

développement, mais d'ores et déjà, il a laissé entendre que le casino serait agrandi tout comme l'hôtel où l'on ajoutera vraisemblablement une salle de banquet, une salle polyvalente et quelques chambres de luxe. La plupart des services seront revus pour les adapter aux standards de la chaîne CP qui entend gérer l'hôtel sous sa bannière.

« Pour nous, c'est une excellente nouvelle. Dès que ça brasse au Manoir, nous nous en ressentons directement dans nos entreprises », analyse le propriétaire de l'auberge Aux Trois Canards, M. Pierre Marchand. « Le problème, c'est qu'il y a eu trop peu de congrès majeurs au cours des dernières années. »

Le député Rosaire Bertrand croit que de retrouver Loto-Québec engagée dans le Manoir Richelieu scelle en quelque sorte l'alliance du casino et de Charlevoix en levant l'hypothèse d'un déménagement de la maison de jeux à Québec.

MAIL CHAMPLAIN CARREFOUR LAVAL PLACE STE-FOY

# AILES

LES AILES DE LA MODE

## ANNE KLEIN II

Vous recherchez la perfection? Optez pour le duo tailleur-chemisier signé Anne Klein II.

Saluez le week-end! Enfilez un jean stretch tout confort, 94,95 \$ et un chemisier pur lin, 184,95\$.

# 25% à 50%

Économisez sur les plus grands noms. Anne Klein II, Emanuel, Jones New York, Adrienne Vittadini et Lauren.

Marchandise sélectionnée.

En solde

JE SUIS UNIQUE

**Caravan 98**

ACHAT SPÉCIAL DE 30 CARAVANI!

**CORRECTION**

Il s'est glissé une erreur dans une annonce identique à celle-ci, publiée le jeudi 14 mai, en page A-5 de ce quotidien. Vous auriez dû voir et lire la présente annonce.

Beaupré Dodge Chrysler Sainte-Foy a négocié pour vous d'intérêt / 48 mois\*

# 0%

Maintenant DÉPOSER Jeep

\*sauf Grande Caravan

2400, RUE DALTON, SAINTÉ-FOY • 653-5212

Adresse électronique: beaupre\_chrysler@videotron.ca

## Super liquidation

# 20% à 75%

de rabais sur accessoires de salle de bains jusqu'à épuisement de la marchandise.

Venez profiter d'autres rabais en magasin! Chaque semaine, participez au tirage d'un cadeau d'une valeur approximative de 100\$ avec tout achat de 100\$ et plus.

## Pot Pourri

Place Laurier, 3<sup>e</sup> étage • 650-6659

## 40% des infirmières songent à changer de carrière

Une étude de l'Acfas révèle aussi une grande détresse psychologique dans leurs rangs

LOUISE LEMIEUX

Le Soleil

■ QUÉBEC — La détresse psychologique est plus importante chez les infirmières que dans le reste de la population, et 40% d'entre elles songent à changer de carrière, révèle une étude qui sera rendue publique aujourd'hui, à l'occasion de la dernière journée du congrès de l'Acfas, à l'université Laval.

À l'automne 1997, 41% des infirmières interrogées déclaraient un état sévère de détresse psychologique comparativement à 31% dans la population générale. Lors d'une enquête similaire menée en 1994, seulement 28% des infirmières interrogées admettaient un tel état. La détresse psychologique des infirmières augmentait à 32% en 1995.

Par ailleurs, dans le contexte du réseau de la santé transformé, seulement 18% d'entre elles croient encore possible de réaliser leur plan de carrière. Deux infirmières sur cinq (39%) envisagent même un changement de carrière. L'enquête a été menée auprès de 2006 infirmières et infirmiers de la région, à l'automne 1997, par des chercheurs et chercheuses de l'université

Laval et de la direction de la Santé publique de Québec. La recherche visait à mesurer les effets de la transformation du réseau de la santé sur la vie professionnelle et sur la santé des infirmières et infirmiers dans les hôpitaux de courte durée, les centres hospitaliers de longue durée et dans les CLSC. L'enquête a été menée au moyen d'un questionnaire téléphonique de 30 minutes.

Les chercheurs n'ont pu établir un lien de cause à effet entre la transformation du réseau et la santé des infirmières. Ce sera l'objet d'une prochaine

étude longitudinale. Ils ont remarqué cependant, que la détresse psychologique était plus fréquente chez les infirmières qui avaient une faible latitude décisionnelle et un faible soutien social au travail, celles qui avaient vu leur charge de travail augmenter depuis la transformation du réseau de la santé en 1994. Certaines infirmières en détresse psychologique avaient une charge familiale élevée et un faible soutien social à l'extérieur du travail.

Sur le plan professionnel, la majorité (78%) rapportent avoir acquis de nouvelles compétences et 81% disent prendre des décisions de façon autonome, quoique seulement 62% estiment avoir la liberté de faire leur travail comme elles l'entendent.

Presque unanimement (85%), les in-

firmières interrogées ont vu leur charge de travail augmenter, et 76% déclarent manquer de temps pour faire leur boulot.

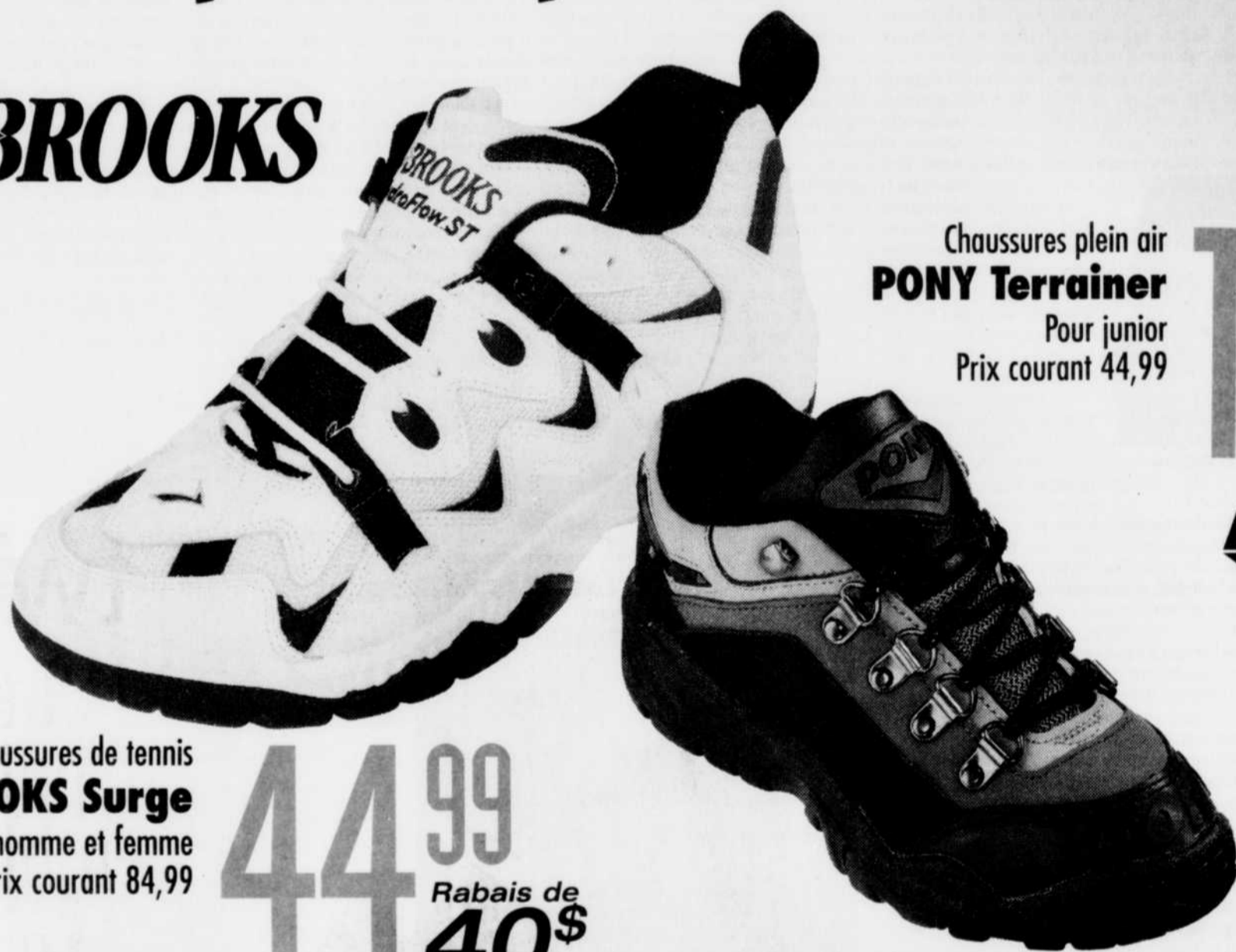
Avec tous les chambardements vécus par les infirmières, 30% considèrent ne pas avoir une formation adéquate pour effectuer leur nouveau travail. Cependant, 83% se jugeaient assez compétentes pour répondre aux besoins des patients.

La détresse psychologique des infirmières inquiète les sept chercheurs (Renée Bourbonnais, Monique Comeau, Chantal Viens, Denis Laliberté, Romaine Malenfant, Chantal Brisson et Michel Vézina). « Un tel degré de détresse désigne un groupe à risque de développer à court ou à moyen terme, des problèmes de santé », écrivent-ils.

L'enquête a été menée auprès de 2006 infirmières

# Vos pieds passent en tête...

**BROOKS**



Chaussures de tennis  
**BROOKS Surge**  
Pour homme et femme  
Prix courant 84,99

44<sup>99</sup>  
Rabais de  
**40\$**

Chaussures plein air  
**PONY Terrainer**  
Pour junior  
Prix courant 44,99

19<sup>99</sup>  
Plus de  
**50%**  
de rabais

**PONY**

Toutes nos chaussures sont à prix réduit!

Jusqu'à

**20%**  
de rabais

sur les nouveaux modèles

**30%**  
de rabais

sur la sélection du gérant

**50%**  
de rabais

sur les modèles de fin de série



**BROOKS**



adidas

asics

CONVERSE



SALOMON

Charlesbourg  
Carrefour Charlesbourg  
626-2157

Lévis  
Galeries Chagnon  
835-1088

**sports experts®**

Québec  
Galeries de la Capitale  
627-0062

Québec  
Place Fleur de Lys  
649-1999

Ste-Foy  
Place Laurier  
Halte-Bouffe, 3e niveau  
659-4547

Ste-Foy  
Place Laurier, Mail Est  
658-6134

Tous les articles, couleurs ou grandeurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins. Les produits illustrés servent à titre de référence seulement et peuvent être différents des produits annoncés. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Les prix sont en vigueur jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'à la fermeture le dimanche 17 mai 1998.



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE  
Les agents de la SQ ont fait la découverte des plants de mari dans une banale maison sur la route 138.

## SAINT-TITE

## 800 plants de mari saisis

MÉLANIE PAGEAU

Le Soleil

■ QUÉBEC — Une banale maison de Saint-Tite-des-Caps s'est révélé être en fait un repaire pour la culture de marijuana. La Sûreté du Québec y a saisi hier 804 plants d'une valeur totale de près d'un demi-million de dollars.

Le bâtiment sis au 791, de la route 138 a été littéralement transformé en centre de production de drogue. Les malfaiteurs, probablement des professionnels, ont tapissé les murs d'aluminium, installé de puissantes lumières et même refait les installations électriques pour voler l'énergie à Hydro-Québec. Une forte odeur flottait dans la maison sale et inhabitée.

Le premier étage servait principalement pour le début de croissance des plants, alors que le sous-sol regorgeait de plants atteignant trois pieds. Tellement, qu'on avait de la peine à y marcher. Une petite pièce du rez-de-chaussée avait également été aménagée pour le séchage.

Femelles pour la plupart, les plants en fleurs arrivaient à maturité. Des instructions sur les murs indiquaient les dates de récolte en juin. Selon Réal Ouellet, de la Sûreté du Québec, ce sont des plants de très bonne qualité.

Les policiers ont fait la découverte du repaire mercredi soir, à la suite d'une enquête. Hier, ils ont saisi la drogue ainsi que l'équipement servant à sa production. Les plants seront détruits.

Quant aux trafiquants, ils courent toujours. Les autorités recherchent présentement le propriétaire du bâtiment à qui ils voudraient bien poser quelques questions. Selon des voisins, des gens venaient à la maison environ aux deux jours, probablement pour arroser les plants.

M. Ouellet a qualifié cette saisie d'importante à cause de la valeur des plans, estimés entre 500 et 1000\$ chacun. Chaque gramme se vendrait environ 15\$.

Il s'agit de la première opération de ce genre dans ce secteur, mais le policier a précisé que ce type de saisie, de marijuana faite à la main, est de plus en plus fréquent. M. Ouellet croit que la drogue était destinée au trafic sur la rive nord de Québec.

## M<sup>me</sup> Boucher trouve que ça ne va pas

### L'Assemblée nationale saisie du projet de loi modifiant la Charte

ROBERT FLEURY

Le Soleil

■ SAINTE-FOY — Le projet de loi destiné à remplacer la charte de la ville de Sainte-Foy vient d'être déposé à l'Assemblée nationale et il sera soumis pour étude à la Commission d'aménagement du territoire à la fin juin.

**La mairesse refuse de retarder les réunions du conseil**

Présenté par le député de La Peltrie, M. Michel Côté, le projet vise à accorder plus de pouvoirs aux membres du conseil municipal et à limiter ceux du comité exécutif.

L'article 70.12 précise ainsi que « le conseil peut, par règlement adopté à la majorité absolue de ses membres, déléguer au comité exécutif tout pouvoir sauf celui de faire des règlements ou d'imposer une taxe ».

De même, l'article 70.6 prévoit que « l'ordre du jour des séances du comité exécutif est affiché selon la procédure

usuelle d'affichage des avis publics et signifié aux membres du conseil, au moins 72 heures avant la tenue de la séance, sauf urgence (...) », de tels délais étant quasi inexistantes actuellement. On y définit également des règles pour l'obtention de rapports pour les conseillers auprès de la direction générale. L'article 12 prévoit que le conseil puisse adopter des règlements à incidence monétaire ou communiquer avec les services de la ville sans passer nécessairement par l'exécutif. Il limite d'ailleurs ses pouvoirs en l'obligeant à faire approuver par le conseil tout contrat de plus de 5000\$.

Si les modifications proposées se rendent au souhait exprimé par les conseillers indépendants de Sainte-Foy, majoritaires au conseil, elles sont loin de faire l'affaire de la mairesse Andrée Boucher. « C'est incongru ! On ne peut pas jouer dans notre charte sans toucher à la charte des autres villes. Ça ne

va pas ! », s'insurge M<sup>me</sup> Boucher en visant le projet de loi privé. « Ça n'a pas de sens ce qui se passe à Sainte-Foy. Un ou plusieurs conseillers indépendants, ça ne fait pas un maire. Et la loi donne des pouvoirs énormes aux maires. Quand on gère un budget de 120 millions \$, on doit pouvoir le faire sans s'enfermer (dans des procédures) », dit-elle. M<sup>me</sup> Boucher n'accepte pas de retarder les réunions du comité exécutif de 72 heures sous prétexte d'affichage. « Les documents arrivent le vendredi soir. On pourra jamais publier l'ordre du jour assez vite. Ce sont les discussions qui se font à huis clos, les décisions sont toujours déposées au conseil pour adoption », dit-elle.

Pour le président du conseil, M. Pierre Morissette, le projet reflète bien le sens de leurs demandes. « Nous n'exigeons plus que le conseil ait droit de regard sur la nomination des membres de l'exécutif », dit-il.

## Via Rail ne construira pas de gare à St-Nicolas

PIERRE PELCHAT

Le Soleil

LÉVIS — Contrairement à ce qui avait été décidé, VIA Rail ne construira pas une nouvelle gare sur le chemin industriel à Saint-Nicolas. Et cela, même si la société fédérale avait déjà acquis les terrains.

Devant l'opposition manifestée par la Ville de Saint-Nicolas, le vice-président de VIA, Steve Del Bosco, a confirmé que le nouveau terminus voyageur n'y sera pas construit. Les élus municipaux n'étaient pas d'accord pour modifier le zonage du terrain et permettre l'aménagement de la gare. Ils estimaient qu'une gare n'avait pas sa place dans un parc industriel.

Lors d'une rencontre tenue cette semaine, la Ville a plutôt proposé à VIA de nicher sa gare

tout près de la halte routière mais sans qu'elle soit accessible directement par la route 20. Il s'agissait d'une des conditions posées par le ministère pour vendre le terrain. Les voyageurs pourront s'y rendre par la rue de l'arène.

Le ministère des Transports et Hydro-Québec qui sont propriétaires des terrains en question sont maintenant prêts à les céder à VIA, selon les informations données par des responsables du ministère aux autorités locales. Or, dans la saga entourant le démantèlement prochain de la voie ferrée le long du fleuve à Lévis, le ministre des Transports, Jacques Brassard, a toujours affiché une fin de non-recevoir à la demande de VIA de céder des terrains appartenant à son ministère.

Cette volte-face du gouvernement québécois semble avoir laissé un goût amer aux diri-

geants de VIA. « Nous sommes déçus de l'opposition de la Ville. Ça fait un an et demi que nous travaillons pour une nouvelle gare. S'il n'y a pas d'entente, nous irons ailleurs. Nous avons d'autres gares dans la région. Nous n'avons pas l'intention de dépenser plus de 25 à 30 000\$ par mois pour utiliser la voie ferrée à Lévis encore longtemps », a commenté M. Del Bosco.

D'autre part, le dirigeant de VIA a indiqué que la décision de ne pas construire de gare sur le chemin industriel ne remettait pas en question celle de ne plus utiliser la gare de Lévis. « Il est certain que nous allons avoir une autre gare pour desservir notre clientèle dans la région. Au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre, nous n'utiliserons plus la gare de Lévis », a-t-il certifié.

M O D E S A N S F R O N T I È R E S

twik<sup>®</sup>  
Le polo en blocs  
30.<sup>00</sup>

Action sur la maille confort pur coton, pleins feux sur le polo exclusif à twik qui combine les équipes de couleurs gagnantes en lime, marine, rouge, blanc. P.m.g.tg.

la maison  
**simons**  
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC

### CONCOURS livre témoignage

Marie-Soleil Tougas

#### Félicitations aux gagnants

|                                     |                                    |                                      |
|-------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| Carole Boisvert<br>Ville St-Laurent | Suzanne Éthier<br>Lachine          | Chantal Paquet<br>Aberville          |
| Yvon Demers<br>St-Nicolas           | Lucienne Girard<br>St-Ubalde       | Roland Pelchat<br>St-Romuald         |
| Louise Langevin<br>Montréal         | Judith Clément<br>Ste-Catherine    | Jeannine Landry<br>Lévis             |
| Jeanne-D'Arc Bossé<br>Beaufort      | Margot Bérubé<br>Plessisville      | Bernadette Béland<br>Valleyfield     |
| Marcel Houde<br>Charlesbourg        | Élise Bourgault<br>St-Rédempteur   | Louissette L. Bolduc<br>St-Hippolyte |
| Réjane Castonguay<br>Anjou          | Lucille Grenier<br>Theford Mines   | Murielle Vallières<br>Charlesbourg   |
| Karolyne Bouchard<br>Jonquière      | Carole Lachapelle<br>Montréal      | Claire Jodoin<br>Rosemere            |
| Lise Coulombe<br>Cap-Chat           | Marie-Claude Gagnon<br>L'Islet     | Providence Francoeur<br>Longueuil    |
| Sonia Larivière<br>Lasalle          | Nicole Delisle<br>Ancienne-Lorette | Huguette Bérard<br>Lasalle           |
| Claudine Therrien<br>Blainville     | Johan Iler<br>Iberville            | Francine Dupuis<br>St-Luc            |
| Marcel Bluteau<br>Montréal          | Annie Mercier<br>LaPrairie         |                                      |
| Aline Nadeau<br>Plessisville        | Amélie Beaudry<br>Joliette         |                                      |
| Christiane Bérard<br>St-Barthélemy  |                                    |                                      |

LE SOLEIL



# LE QUÉBEC LE CANADA

LOI ÉLECTORALE QUÉBÉCOISE

## Une réforme majeure

### La carte d'identité avec photo deviendra obligatoire dès les prochaines élections

NORMAN DELISLE  
Presse canadienne

■ QUÉBEC — Les électeurs québécois devront se présenter au bureau de scrutin avec une carte d'identité portant leur photographie lors des prochaines élections provinciales.

En vertu d'une réforme majeure de la loi électorale déposée hier à l'Assemblée nationale par le ministre Guy Chevrette, il sera nécessaire désormais d'amener au bureau de scrutin, le jour du vote, sa carte d'assurance-maladie, son permis de conduire, son passeport canadien ou son certificat de citoyenneté.

Un électeur qui aurait oublié l'une de ces cartes pourrait voter quand même. Il devra toutefois prêter serment pour s'identifier et faire prêter serment à un autre électeur dûment muni de sa carte, qui l'identifiera.

La nouvelle loi officialisera l'utilisation du bulletin de vote de type « belge ». Il s'agit d'un bulletin où les cercles pour inscrire la marque sont très petits, d'un diamètre de 3 mm. Cela évite l'annulation de bulletins marqués incorrectement, puisque l'électeur n'a qu'à noircir un très petit cercle au lieu de devoir tracer un large X.

Au référendum d'octobre 1995, des milliers de bulletins de vote avaient été rejetés par des scrutateurs, qui avaient jugé incorrecte la marque inscrite dans le cercle qui avait alors 10 mm de diamètre.

#### AFFICHAGE PARTISAN

Le texte de loi réglemente sévèrement l'affichage partisan lors des campagnes électorales.

Les affiches pourront être placées sur des poteaux des services publics (téléphone, Hydro-Québec), mais pas sur des sites ou monuments historiques ou dans les aubains. Elles devront être fixées de façon à ne pas nuire à la circulation automobile ou à la sécurité publique.

De plus, deux semaines après la tenue du scrutin, toutes les affiches devront avoir été retirées. Sinon, les autorités de chaque municipalité pourront le faire aux frais du candidat ou du parti politique que ces affiches favorisent, après avoir fourni un préavis de cinq jours.

La loi réduit également de 20 à 10 % le nombre de suffrages requis dans une circonscription électorale pour qu'un candidat voit ses dépenses électorales remboursées par l'État.

Cette mesure favorisera principalement les candidats de tiers partis, comme ceux de l'Action démocratique, dont plusieurs avaient recueilli la dernière fois plus que 10 % des voix mais avaient dû assumer seuls leurs dépenses électorales.

Par ailleurs, le projet de loi restaure les parties de la loi référendaire qui avaient été déclarées nulles par un jugement de la Cour suprême en octobre dernier.

En conséquence, l'intervention de tiers pendant une campagne électorale sera permise, en autant que les dépenses engagées par ces personnes ne dépassent pas 1000 \$.

Il y aura également permission d'intervenir pour des personnes ou groupes pronant l'abstention ou l'annulation du vote, toujours à

condition que leurs dépenses électorales soient limitées à 1000 \$.

Comme la loi permettait déjà des dépenses de 600 \$ pour la location de salles par ces tiers, les différents groupes de personnes, dont la Cour suprême disait que leur liberté d'expression était brimée, pourront désormais dépenser jusqu'à 1600 \$.

Pour effectuer ces dépenses, les tiers devront au préalable s'inscrire auprès du Directeur général des élections.

Lors d'un référendum, un mécanisme de compensation est mis en place pour le comité national qui aura le moins d'intervenants particuliers de son côté.

Mais ce système de compensation va susciter bien des débats. Le porte-parole de l'opposition libérale, Christos Sirros, député de Laurier-Dorion, y voit déjà « une passoire pour des gens mal intentionnés ». Ces gens pourraient s'inscrire comme intervenants indépendants dans le camp adverse, afin de favoriser le versement de fonds à leur propre camp.

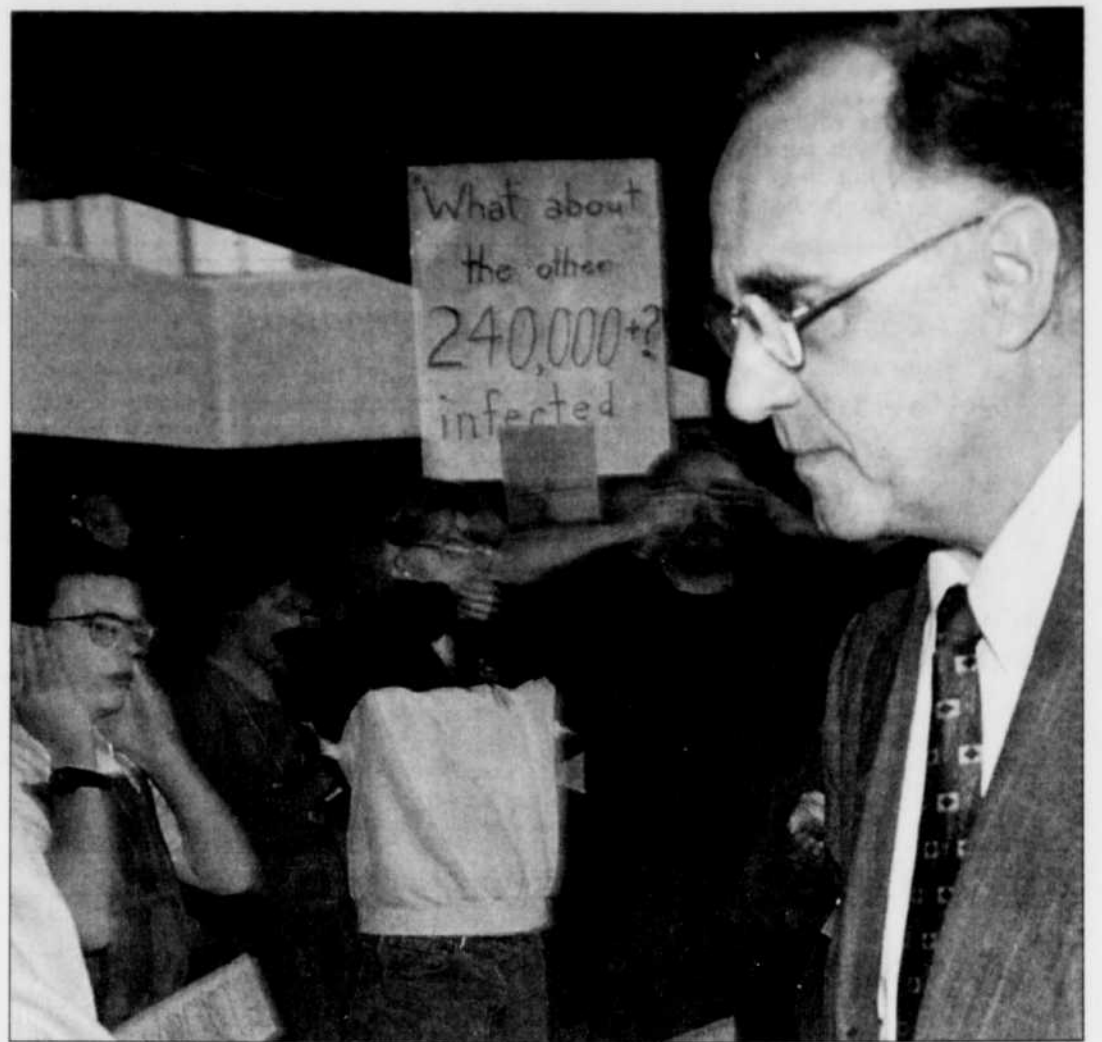
Enfin, le gouvernement a rejeté l'idée de recourir à la disposition dérogatoire, connue sous l'anglicisme de « clause nonobstant », pour mettre la nouvelle loi électorale à l'abri de contestations judiciaires.

Les avis juridiques reçus par le gouvernement ont indiqué que ce ne serait pas nécessaire, a indiqué le ministre Chevrette. Pour sa part, le député Sirros y voit plutôt « une victoire pour la démocratie » et une preuve que le gouvernement avait paniqué inutilement à la suite du jugement de la Cour suprême de l'automne dernier.

Ces amendements à la loi électorale et référendaire seront soumis à l'Assemblée nationale pour adoption avant l'ajournement de juin. Ils seront donc vraisemblablement en vigueur lors du prochain scrutin général, qu'il se déroule l'automne prochain ou au printemps 1999.



Le ministre Guy Chevrette.



Le ministre Rochon a dû faire face à des manifestants victimes de l'hépatite C.

#### HÉPATITE C

## L'impasse totale!

### Les ministres de la Santé ne parviennent pas à s'entendre

JOËL-DENIS BELLAVANCE  
Le Soleil

■ OTTAWA — Les représentants des victimes de l'hépatite C sont plus que jamais en colère contre les ministres de la Santé qui, au terme d'une journée de rencontre, hier, à Ottawa, ont été incapables de s'entendre sur un programme élargi de compensations financières aux victimes du sang contaminé.

En fait, l'impasse demeure la plus totale puisque les deux provinces les plus importantes ont carrément décidé de continuer de faire bande à part.

Le Québec et l'Ontario comptent en effet maintenir leur décision d'indemniser toutes les victimes de l'hépatite C et non pas seulement celles infectées entre 1986 et 1990, comme le prévoyait l'entente conclue en mars entre Ottawa et les provinces.

Le Québec est prêt à mettre quelque 75 millions \$ supplémentaires sur la table tandis que l'Ontario compte débloquer jusqu'à 200 millions \$ de plus. L'entente conclue en mars prévoit des compensations financières totales de 1,1 milliard aux victimes.

Coincidence ou pas, les ministres respectifs de ces deux provinces ont quitté la rencontre plus tôt. Jean Rochon devait aller expliquer son projet de loi antitabac à Québec tandis que sa collègue Elizabeth Witmer devait rentrer à Toronto avant la fin de l'après-midi.

Avant de partir, M<sup>me</sup> Witmer, dont la province est engagée dans une virulente guerre des mots avec Ottawa, a tenu à faire savoir sa « grande déception » de voir le gouvernement fédéral continuer à louvoyer dans ce dossier.

Quant à lui, le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, a tenté tant bien que mal de souligner les aspects positifs de cette longue réunion en disant que lui et ses homologues avaient décidé de créer un groupe de travail chargé d'étudier toutes les options soumises par les provinces, y compris celles défendues par le Québec et l'Ontario.

Ces deux provinces n'ont pas écarté la possibilité de participer à ce groupe de travail dans la mesure où cela fait avancer la cause des victimes de l'hépatite C écartées de toutes compensations financières.

Le groupe de travail devra soumettre ses recommandations « dans les semaines qui viennent », a précisé M. Rock. En conférence de presse, le ministre n'a pas raté l'occasion de décocher des flèches à l'endroit du gouvernement ontarien de Mike Harris qui, selon lui, cherche à se faire du capital politique en prévision des prochaines élections.

#### VICTIMES EN COLÈRE

Les représentants des victimes du sang contaminé avaient du mal à contenir leur colère, eux qui avaient pris la peine de présenter de vive voix leurs demandes aux ministres de la Santé en avant-midi.

« Nous sommes très déçus de la tournure des événements. C'est un pas en arrière puisque nous sommes au même point qu'il y a trois ans. Cette rencontre était une perte de temps monumentale », a déclaré d'emblée David Page, porte-parole de la Société canadienne d'hémophilie.

« Le ministre de la Santé Allan Rock nous a trahis. Il a montré ses vraies couleurs aujourd'hui en refusant de prendre le leadership sur cette question », a renchéri Jeremy Beaty, président de la Société canadienne de l'hépatite C.

Ces derniers, qui espéraient pendant toute la journée qu'Ottawa et les provinces acceptent de délier d'avantage les cordons de leurs bourses, avaient soumis une proposition visant à compenser les victimes infectées avant 1986 et après 1990, lesquelles seraient au nombre de 8000 tout au plus.

En vertu de cette proposition, les victimes auraient reçu immédiatement un montant forfaitaire de 30 000 \$. En échange, elles auraient mis fin à leur recours collectif intenté devant les tribunaux.

En outre, une rente d'invalidité annuelle d'au moins 30 000 \$ aurait été versée à toute victime étant aujourd'hui incapable de travailler à cause de la maladie.

Les victimes  
avaient  
gardé espoir  
toute la  
journée

#### MÉDECINS OMNIPRATICIENS

## L'école buissonnière pour des millions et des services

ROBERT FLEURY  
Le Soleil

QUÉBEC — Les omnipraticiens réclament 190 millions \$ de plus en trois ans dans le but d'améliorer les services. Ils veulent que les visites à domicile ou dans les centres d'hébergement de longue durée soient mieux payées pour la garde de nuit surtout. C'est pourquoi ils ont en partie déserté leurs hôpitaux et cliniques, hier, question de montrer qu'ils étaient capables de solidarité.

Leurs négociations sont toujours laborieuses. Ils étaient plus d'un millier à s'être réunis hier, d'abord à Montréal en matinée, puis à Québec en après-midi. Une manifestation qui n'était pas sans en rappeler une autre, semblable, au Centre des congrès encore, l'an der-

nier, contre l'imposition de la compression salariale de 6 %.

« Nos demandes touchent pour 75 ou 80 % la réorganisation des services », explique le D<sup>r</sup> Michel Lafresnière, président de l'Association des omnipraticiens de la région de Québec. Il se voulait rassurant sur les services maintenus même si des rendez-vous ont été reportés.

« Les cabinets privés avaient prévu la séance d'information à l'avance. Ils avaient donc évité de prendre des rendez-vous, mais ils ont conservé leur clinique sans rendez-vous comme si c'était le dimanche. Ceux qui ouvrent dans les hôpitaux sont équipés d'un téléavertisseur et peuvent être rappelés s'il y a urgence », dit le médecin.

On veut abolir le plafond quotidien de

50 consultations, améliorer les honoraires des visites à domicile et pour la garde de nuit surtout. Les médecins veulent être compensés pour les frais accrus de pratique en cabinet, le loyer, le personnel, les fournitures de bureau... et ils ne veulent plus payer pour les nouveaux médecins, une facture de 25 millions \$ absorbée par les médecins à même leur enveloppe budgétaire.

« Ce n'est pas à un employé à payer parce qu'on engage du monde s'il y a plus de travail à faire », ironise le D<sup>r</sup> Lafresnière. Et il n'y a plus de départs massifs à la retraite à escompter.

La situation dans la région de Québec demeure privilégiée comparativement aux autres régions où il y a trop souvent pénurie de médecins. Et ça, le D<sup>r</sup> Lafresnière le reconnaît.

« C'est vrai qu'on ne manque pas de docteurs à Québec. Mais ça ne règle pas le problème des visites à domicile et en gériatrie. Tu ne te lèves pas en pleine nuit pour 37 \$ l'heure. Il y a un problème d'organisation. Ainsi, les mêmes médecins pourraient être de garde dans les CHSLD et dans les CLSC, ils seraient plus occupés », explique le médecin. Encore faut-il l'organiser. Et surtout que le gouvernement accepte d'y ajouter des ressources.

Pour la FMOQ, les médecins ont hérité de nouvelles responsabilités avec le virage ambulatoire. Les patients se retrouvent à domicile plus rapidement et ils exigent plus de présence. Mais les tarifs n'ont pas suivi.

« Il se fait 175 000 visites à domicile

dans la région de Québec, mais on ne trouve pas suffisamment de médecins intéressés à suivre les cas qui s'alourdissent parce que ce n'est pas attrayant », dit le D<sup>r</sup> Lafresnière.

Par ailleurs, le gouvernement poursuit toujours ses négociations avec la Fédération des médecins omnipraticiens et espère une entente négociée.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, leur demande de patienter jusqu'à la fin de juin avant de sauter à des conclusions négatives, alors que le premier ministre Lucien Bouchard leur dit que la générosité de l'État a des limites et que leur décision de tenir des journées d'étude, comme les médecins l'ont fait hier à Montréal et à Québec, n'arrangera rien.

## Emploi: Lucien Bouchard se met de la pression

SAINTE-FOY (PC) — Maintenant qu'il a un bon contrôle sur ses politiques de main-d'oeuvre, le Québec va devoir performer et créer plus d'emplois, a convenu hier le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard.

« Nous détenons maintenant assez de moyens pour agir de manière cohérente et ordonnée. La balle est dans notre camp et nous serons jugés aux résultats », a dit M. Bouchard devant les 500 membres de la Commission des partenaires du marché du travail.

Malgré qu'Ottawa ait conservé certains budgets en matière d'emploi pour les jeunes, Québec a réussi à conclure une entente avec Ottawa, au printemps 1997, pour rapatrier la majeure partie de la compétence et des budgets en matière de main-d'oeuvre.

La ministre de l'Emploi, Louise Harel, qui accompagnait M. Bouchard à cette rencontre, a confirmé que le plan d'action annuel contre le chômage était en préparation. « Il va comprendre des objectifs de résultats, notamment à

l'égard des jeunes, des entreprises et des chefs de familles monoparentales », a dit M<sup>me</sup> Harel.

Par exemple, des objectifs seront fixés pour combler les postes vacants au sein des entreprises. « Juste faire en sorte que tous les emplois vacants soient comblés créerait environ 38 000 postes. C'est 1% de chômage de moins », a noté la ministre de l'Emploi.

M. Bouchard a pour sa part noté que le contexte économique demeure favorable à une poursuite du rythme de croissance de l'emploi.

Il y a eu 110 000 emplois créés depuis le Sommet socio-économique et le taux de chômage est en réduction chez tous les groupes d'âge. Il a chuté de 1,7% chez les jeunes de 15-24 ans, de 1,5% chez les 25-44 ans et de 1,8% chez les tra-

vailleurs âgés de 45 à 64 ans. Entre-temps, le gouvernement poursuit l'implantation dans les régions des 150 Centres locaux d'emploi, les CLE. Les premiers CLE ont été ouverts en avril, et les autres seront graduellement ouverts jusqu'en décembre, à travers tout le Québec.

Dans ces CLE, on retrouve notamment un guichet pour consulter la liste des emplois disponibles localement, la diffusion des offres d'emplois dans les médias et la formation disponible.

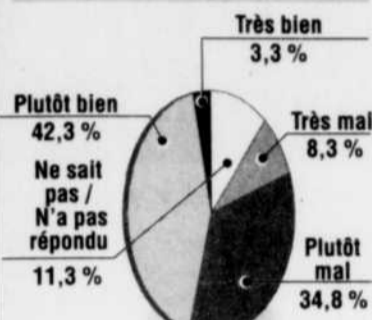
**38 000 postes à combler dans les entreprises**

### SONDAGE SONDAGEM-LE SOLEIL-DROIT DE PAROLE

#### La tâche de la DPJ

##### QUESTION

Diriez-vous qu'en général, la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) s'acquitte très bien, plutôt bien, plutôt mal ou très mal de son rôle de protecteur des enfants ?



INFOGRAPHIE, LE SOLEIL

## L'honneur de la DPJ est sauf

FRANÇOIS SIMARD  
Le Soleil

QUÉBEC — Après la tempête qui a secoué la DPJ ces dernières semaines, les Québécois semblent divisés quant à leur perception du rôle de l'organisme.

Malgré le blâme adressé à la DPJ de Québec par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, à la suite de l'histoire du « bourreau de Beaumont », près de la moitié des Québécois considèrent que l'organisme s'acquitte bien de son rôle de protecteur des enfants.

**La moitié des sondés estime que l'organisme s'acquitte bien de son rôle**

Dans un sondage commandé à la firme Sondagem par LE SOLEIL, *Le Devoir* et l'émission *Droit de parole*, 42,3% des gens estiment que la DPJ s'acquitte plutôt bien de son rôle. Les gens semblent tout de même assez prudents, puisque seulement 3,3% considèrent qu'elle s'en acquitte très bien.

Il n'en demeure pas moins que 44% des gens ne sont pas satisfaits du travail de la DPJ; 34,8% trouvent que l'organisme s'acquitte plutôt mal de sa tâche, et 8,3% sont encore plus sévères et estiment qu'elle s'en acquitte très mal. Près du dixième des gens interrogés (11,3%) ont toutefois refusé de se mouiller, répondant qu'ils ne savaient pas.

Quand il est question de violence physique à l'endroit des enfants, les opinions semblent se rejoindre un peu plus. À la deuxième question du sondage, 54,6% des gens interrogés ont répondu que lorsque l'enfant est victime de violence physique, la DPJ devrait immédiatement le placer en famille d'accueil. 38,9% sont plutôt en faveur de maintenir l'enfant dans sa famille, en assurant toutefois une surveillance et en fournissant des conseils.

Le sondage a été réalisé auprès de 571 personnes au début du mois de mai. Il servira à alimenter un débat sur la DPJ ce soir, à l'émission *Droit de parole* à Télé-Québec.

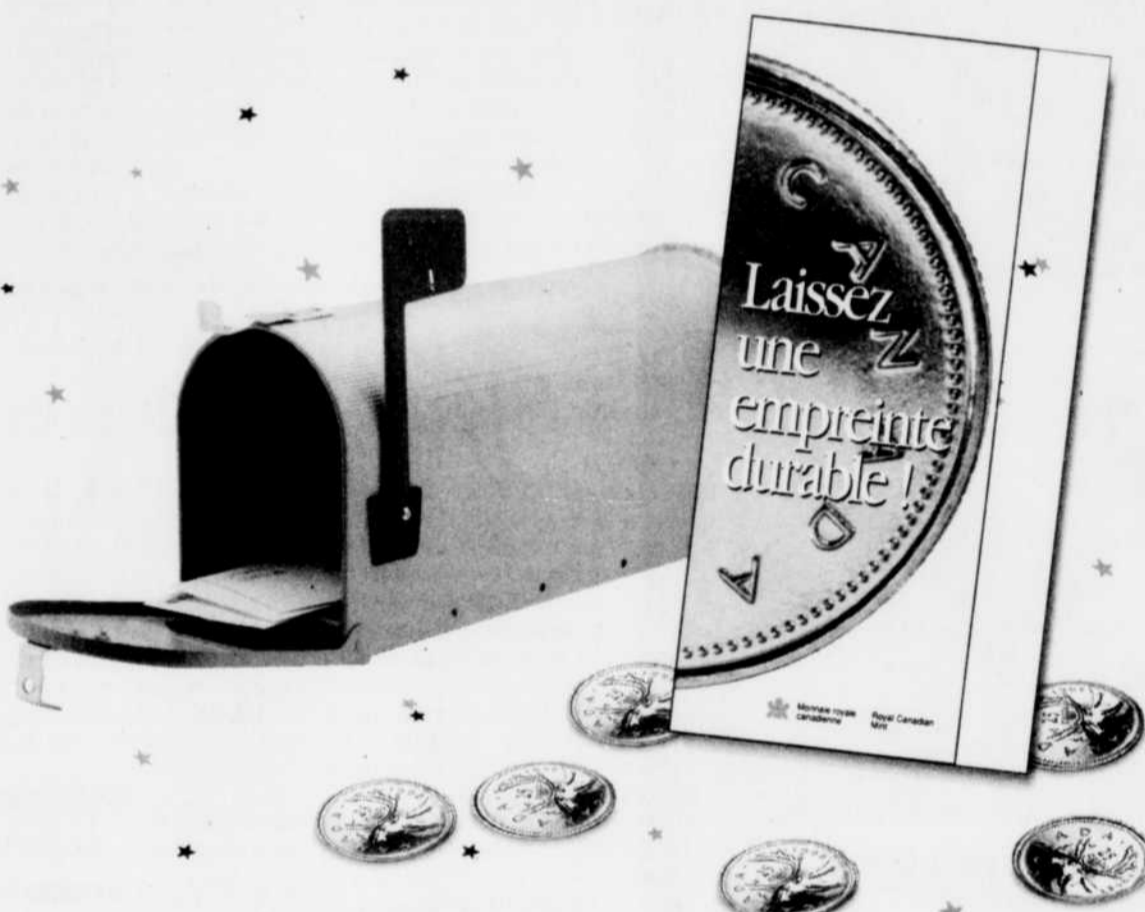
### EN BREF

#### JEUNES CONTREVENANTS Ménard déçu de la réforme McLellan

Le ministre de la Justice du Québec, Serge Ménard, est déçu de certaines modifications fédérales apportées à la Loi sur les jeunes contrevenants. Il reproche à son homologue Ann McLellan d'avoir abaissé de 16 à 14 ans l'âge d'admissibilité des délinquants aux tribunaux pour adultes. Il s'insurge aussi contre la divulgation à venir de noms de jeunes contrevenants. Selon lui, cette publication stigmatise les jeunes dans leur rôle de criminels. Néanmoins, il dit comprendre que la ministre McLellan a cédé aux pressions de l'Ouest du pays. Il croit que le Canada anglais est plus exposé au vent de droite des États-Unis. (PC)

Célébrez le nouveau millénaire en dessinant des pièces de 25 ¢ !

## Vous voulez passer à l'histoire ?



## Alors, regardez dans votre boîte à lettres.

### Votre bulletin de participation au concours « Faites Centsation ! » est dans le courrier.

Votre bulletin de participation officiel au concours « Faites Centsation ! » de la Monnaie royale canadienne vous parviendra incessamment. C'est une occasion incomparable de laisser une empreinte durable en dessinant les pièces de 25 ¢ qui seront mises en circulation au Canada en 1999 et en l'an 2000.

Si votre dessin est choisi, il sera frappé, avec vos initiales sur une pièce de 25 ¢ qui sera monnaie courante au Canada et passera entre les mains de millions de gens. De plus, vous recevrez un cadeau personnalisé de la Monnaie royale canadienne.

Vous n'êtes pas un artiste professionnel, dites-vous ? Peu importe. Ce qui compte, ce sont vos idées et non la qualité artistique de vos croquis. Vos possibilités sont donc illimitées !

Célébrez le nouveau millénaire par la magie des pièces de monnaie, comme l'ont été tant de grands moments de l'histoire. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous appeler, sans frais, au 1 800 671-2327, ou visitez notre site Internet, au [www.centsation.com](http://www.centsation.com).

Faites  
**Centsation!**  
Concours de dessin de pièces de monnaie

Le passé à l'esprit. L'avenir en tête.



Monnaie royale canadienne

Royal Canadian Mint

Le concours est ouvert à toutes les personnes qui demeurent au Canada. Vingt-quatre (24) dessins seront sélectionnés par un jury d'étudiants en beaux-arts choisis par la Monnaie royale canadienne (MRC). Les dessins seront frappés sur douze (12) pièces commémoratives de 25 ¢ qui seront mises en circulation en 1999 et sur douze (12) pièces commémoratives de 25 ¢ qui seront mises en circulation en l'an 2000. Les initiales de la personne dont le dessin aura été choisi seront gravées sur chaque pièce. Chaque personne dont le dessin aura été choisi recevra de plus un cadeau personnalisé. Aucun prix en espèces ne sera attribué. Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins de participation reçus avant les dates limites de participation. Le concours pour les pièces de 1999 débute le 27 avril 1998 et se termine à minuit le 31 août 1998. Le concours pour les pièces de l'an 2000 débute le 27 avril 1998 et se termine à minuit le 30 juin 1999. Les noms des personnes gagnantes seront annoncés lors de la mise en circulation de la pièce portant leur dessin. Aucun achat n'est nécessaire pour participer. Les dessins doivent être soumis à l'encre noire ou au crayon noir sur les formulaires de participation, ou encore sur une feuille de papier blanc de 8,5 po x 11 po, sur laquelle on aura tracé un cercle de 20 cm de diamètre. Inscrivez au verso une brève description de chaque dessin ainsi que ses nom, adresse domiciliaire et numéro de téléphone. Poster à Concours « Faites Centsation ! », c/o Monnaie royale canadienne, C.P. 9060, succ. T, Ottawa (Ontario) K1G 5T8. Pour recevoir le texte complet des règlements du concours, faire parvenir une enveloppe affranchie à son nom et adresse à la Monnaie royale canadienne, à l'adresse ci-dessus. Les règlements du concours sont susceptibles de changer sans préavis, afin de se conformer à toute loi ou entente régissant la Monnaie royale canadienne. Ce concours est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.

Pour des renseignements additionnels, composez sans frais le 1 800 671-2327

## Vente du printemps 14 au 16 mai



**Nos  
meilleurs  
prix  
de l'année**

**Prix en vigueur à  
Québec seulement.  
Quantités limitées.**

**Pavé • Murets  
Bordures • Dalles**

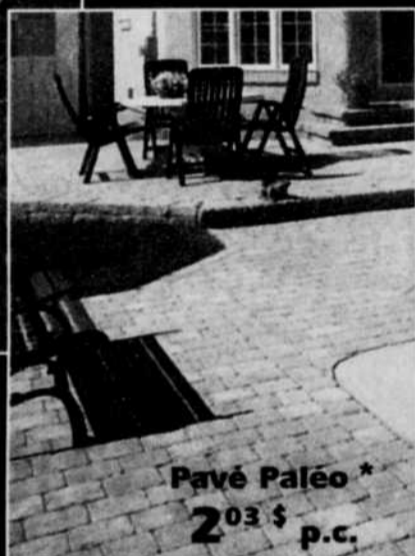
**PERMACON**



**Pavé Bergerac \*  
217 \$ p.c.**



**Muret Celtik \*  
847 \$ p.c.**

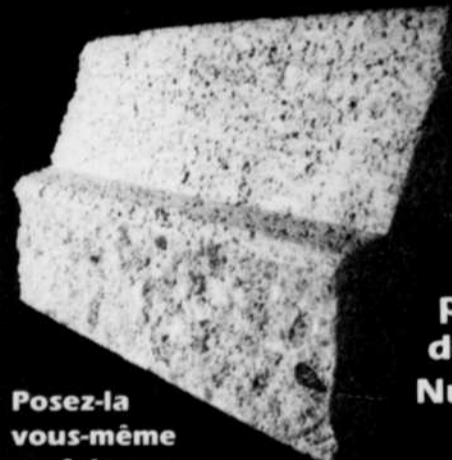


**Pavé Paléo \*  
203 \$ p.c.**

**\* Sur produits  
démonstrateurs.  
Quantités  
limitées**

**Nova brik inc.**  
LA BRIQUE AUTOPORTANTE

**Clinique d'installation  
16 mai, 9h00 à 15h00**



**C'est de la  
brique. Pour  
l'heure juste,  
on s'informe  
et on achète  
chez le  
professionnel  
de la brique.  
Nulle part ailleurs !**

**Posez-la  
vous-même  
ou faites-vous  
seconder par nos  
professionnels en installation.**

**Rabais de 100 \$  
aux 10<sup>ers</sup> clients de 1 500 \$ et plus.  
(Valide le 16 mai seulement)**

**GIROUX • MAÇONNEX**  
BRIQUES • PIERRES • PAVÉS • FOYERS

*50 ans de savoir-faire*

5690, Pierre-Bertrand N., Québec 622-8500

Québec • Rimouski • Chicoutimi • Dolbeau • St-Bruno  
Trois-Rivières • Shawinigan

## Liza Frulla tire sa révérence

### La députée libérale fait le saut au petit écran

■ QUÉBEC (PC) — Après avoir refusé le poste de leader parlementaire qui lui a offert son chef Jean Charest, la députée libérale de Marguerite-Bourgeois, Liza Frulla, a décidé de quitter la vie politique pour une nouvelle carrière à la télévision de Radio-Canada.

« Quand j'ai parlé à Jean Charest, a-t-elle affirmé hier matin, je me suis désistée du poste de leader par intérim tout simplement parce que je n'étais pas certaine d'être de la prochaine campagne électorale et de faire partie de l'équipe. »

M<sup>me</sup> Frulla a été élue pour la première fois en 1989. Le 11 octobre de la même année, le premier ministre d'alors, Robert Bourassa, l'a nommée ministre des Communications et, un an plus tard, au poste des Affaires culturelles. Le 11 janvier 1994, elle se voyait confier la responsabilité de la Francophonie.

Issue du milieu de l'information, plus précisément de la radio montréalaise, et du secteur des relations publiques, M<sup>me</sup> Frulla a toujours été considérée comme une candidate éventuelle à la direction du PLQ dès qu'elle est arrivée à Québec. On l'a aussi souvent vue comme une candidate éventuelle à la mairie de Montréal.

Plus récemment, alors que Jean Charest réfléchissait à l'idée de quitter Ottawa pour Québec, le nom de M<sup>me</sup> Frul-

la revenait constamment en tête de liste de ceux qui pourraient prendre la place du chef démissionnaire Daniel Johnson. « Puisque le bateau libéral va bien puisqu'il flotte, a-t-elle précisé, que j'étais là quand il tanguait, que ça allait mal, moi, je peux me permettre de prendre du recul. Après neuf années de vie politique, j'ai besoin d'oxygène. »

**« Après neuf  
années de  
politique,  
j'ai besoin  
d'oxygène »**

La députée qui a occupé ce qu'elle décrit elle-même un siège sûr de l'Ouest de Montréal, a indiqué qu'elle n'avait pas l'intention « de s'asseoir sur cette sécurité ». « Moi, a-t-elle précisé, je veux être l'exception qui infirme, si l'on veut, la règle, dans le sens où je me sens comme une tempête tropicale. Il faut que j'aille en mer pour me ressourcer, pour peut-être revenir plus forte. »

« Je me sens d'autant plus confortable de le faire, a indiqué M<sup>me</sup> Frulla, que là tout va bien et que le pouvoir pour les libéraux est fort probable. »

Pour l'instant, M<sup>me</sup> Frulla n'a pas voulu en dire davantage sur ses projets à Radio-Canada. « Je suis présentement



On verra Liza Frulla à Radio-Canada.

en négociation, a-t-elle dit, et ça va venir un peu plus tard. J'ai le goût de rentrer chez les gens dans leur salon, mais d'une façon différente. »

### MOUVEMENT ANTI-LEVINE EN ONTARIO

## Stéphane Dion comprend les critiques

OTTAWA (PC) — Stéphane Dion a soutenu hier que les réactions extrêmement défavorables à l'égard de l'embauche de David Levine, un ex-candidat péquiste, à la tête du nouvel hôpital amalgamé d'Ottawa sont tout à fait « explicables ».

« C'est déplorable mais c'est explicable », a affirmé le ministre des Affaires intergouvernementales, à sa sortie des Communes. Une sécession est un grand traumatisme et on ne peut pas demander aux gens de ne pas penser de temps en temps que leur pays est en danger. Imaginez-vous que la même situation se poserait dans n'importe quelle autre démocratie, et on ne serait pas surpris (des critiques). »

La nomination de M. Levine comme P.-D.G. du nouvel hôpital a déclenché un tollé de protestation dans les journaux anglophones d'Ottawa. Plusieurs lecteurs jugent odieux d'accorder un poste aussi important à une personne qui a déjà fait la promotion de la souveraineté du Québec. Certains craignent même que l'anglais soit interdit dans l'hôpital.

Hier, un policier ontarien à la retraite, le sergent Robert Proulx, a décidé de changer son testament et de déshériter l'Hôpital général d'Ottawa (qui accueillera le nouvel hôpital amalgamé), dont le personnel lui avait pourtant sauvé la vie il y a 20 ans après qu'il eut été atteint de quatre projectiles d'arme à feu. Il ne comprend pas comment l'hôpital peut embaucher un « traître », une personne qui « essaie de détruire

mon pays », et lui offrir un salaire de 300 000 \$ par année.

Le ministre Dion soutient qu'il est attristé par ce genre de réactions. « Il est visible que ce candidat est très compétent et on ne peut pas se priver de talents au Canada. » Il est d'autant plus attristé « que les mêmes personnes qui regrettent que M. Levine soit pressenti pour ce poste en Ontario seraient les premiers à être très fâchés si les fédéralistes ne pouvaient pas avoir des postes équivalents au Québec. »

Mais il a refusé de condamner les réactions. « Je les déplore, cependant je ne les condamne pas parce que je garde le mot condamnation pour les crimes contre l'humanité », a-t-il fait valoir.

M. Levine a été candidat défait du Parti québécois aux élections de 1979. Par la suite, il a travaillé dans le milieu hospitalier, notamment comme directeur général de l'hôpital Notre-Dame de Montréal.

Il est actuellement délégué général du Québec à New York et devrait entrer en fonction à Ottawa à la fin juillet.

De son côté, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a dénoncé les propos du ministre Dion. À son avis, M. Dion « justifie les critiques envers la décision de l'hôpital ».

M. Duceppe a poussé l'affaire un cran plus loin en se lançant dans les comparaisons. « On voit bien que (M. Dion) c'est l'héritier de Pierre Elliott Trudeau, qui avait mis en prison 500 personnes en 1970 pour délit d'opinion, sans qu'aucune accusation ne soit portée contre eux », a-t-il dit.

### Un policier retraité a choisi de déshériter l'hôpital dont le personnel lui avait sauvé la vie

## Désorienté..?

Faites comme plusieurs grandes entreprises québécoises, confiez-nous le soin de vous aider à voir clair. Notre division sondage et analyse vous offre la possibilité d'explorer de nouveaux horizons.



...la bonne direction

**UniMarketing inc.**

1-888-759-5453  
unimarketing@lequotidien.com

## CONGRÈS DE L'ACFAS

## Alerte au suicide en série

LOUISE LEMIEUX  
Le Soleil

■ **SAINTE-FOY** — Julie, 15 ans, faisait partie d'une équipe montréalaise d'élite de natation. Elle s'est suicidée. Un mois plus tard, Jeanine, 19 ans, qui fait partie de la même équipe, se suicide à son tour. Puis ce sera au tour de Simone, 18 ans. Elle était la soeur d'une membre de l'équipe. Viendra ensuite le suicide d'Isabelle, 18 ans, une fille dans la même classe que Jeanine. La série noire prendra fin quelques mois plus tard, avec le suicide de Julien, qui assurait le transport de Jeanine et d'Isabelle au cégep.

Psychologues et sociologues ont donné le nom de « suicide en série » à des événements comme ceux survenus autour de l'équipe de natation. De tels événements ne sont pas isolés.

C'est le cas de trois villages au Québec, a raconté, hier, au 66<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, Michel Tousignant, sociologue à l'UQAM. Dans ces villages, au moins trois suicides de gens qui se connaissent sont survenus dans la même année. Dans un des ces villages (1000 à 1500 habitants), ce sont quatre suicides de jeunes qui sont survenus en

13 mois. Certains d'entre eux étaient parents, les autres étaient amis, et tous fréquentaient le même bar où on vendait de la drogue. Un cinquième membre du groupe d'amis a failli être tué, lui, à cause d'une dette de drogue impayée. Pour brouiller les cartes, dans la même période, une femme de 33 ans du village s'est aussi suicidée.

Comment expliquer ces drames collectifs? « L'effet miroir », répond Sylvaine Raymond, présidente de l'Association québécoise de suicidologie. « Le suicide de l'un amène d'autres à

faire des comparaisons: Julie souffrait, moi aussi je souffre. » Le suicide devient alors légitime, permis.

Le suicide d'une personne connue peut réveiller des pertes anciennes, et des sentiments de culpabilité assez forts pour pousser au suicide, poursuit M<sup>me</sup> Raymond.

Dans le cas des suicides survenus dans l'entourage des membres du club de natation, s'agirait-il de l'effet négatif d'un surentraînement? Quatre des cinq suicidés faisaient en effet partie de l'équipe qui s'entraînait pour les Olympiques de 1992. Mais à l'époque des suicides, ces jeunes avaient abandonné l'idée des Olympiques, tout en continuant de s'entraîner. Se surentraîner ne saurait être la cause, d'après M<sup>me</sup> Raymond.

Comment prévenir les suicides en série?

Après le drame, il faut s'occuper non seulement de la famille mais aussi du réseau social du suicidé, constate M<sup>me</sup> Raymond. On se rend compte mainte-

nant que le réseau social du suicidé est aussi fragile que la famille. Mais la tâche n'est pas facile, et demande beaucoup de temps, admet M<sup>me</sup> Raymond. Pourtant, la seule façon de prévenir d'autres suicides, c'est d'identifier les cas à risque.

Contrairement à ce que l'on croit généralement, les tentatives de suicides n'ont pas augmenté au Québec, entre 1987 et 1992, d'après les statistiques présentées par Richard Boyer, du Centre de recherches Fernand-Seguin.

Ce qui augmente, cependant, et de façon dramatique, c'est la détresse psychologique, particulièrement chez les hommes de 15 à 24 ans: elle passe de 17% à 30% entre 1987 et 1992.

Le lien entre toxicomanie, alcoolisme et suicide est évident. Des études démontrent que 50% des suicidés étaient intoxiqués au moment du drame. Une autre étude établit que 25% des hommes qui se suicident avaient une dépendance à l'alcool.

« L'effet miroir » rend l'acte légitime, permis

## Lacombe de retour de cabale

DORVAL (PC) — Le camionneur Gilles Lacombe, qui s'était enfui avec le camion de la compagnie pour laquelle il travaillait, Trans-West, était de retour à l'aéroport de Dorval mercredi soir.

Le camionneur, qui voulait protester contre les conditions salariales et la formation des camionneurs, a été accueilli par sa famille et des sympathisants. Il a dit avoir accompli sa mission.

Gilles Lacombe a été arrêté lundi soir dans une halte pour camions par les policiers de Walcott, en Iowa, aux États-Unis.

On le soupçonnait de vol d'un camion et de sa cargaison, des brocolis. Son avocat a indiqué qu'aucune plainte de vol n'aurait dû être déposée parce qu'il n'y a pas eu de vol à ses yeux. La cour de l'Iowa a d'ailleurs statué que cette affaire ne relevait pas de sa compétence.

Le camionneur envisage de déposer des poursuites contre Trans-West, qui a demandé aux policiers de l'arrêter.

Il voulait protester contre le salaire et la formation

## BOGUE DE L'AN 2000

## Le système de santé du pays en danger

## Le rapport d'un comité des Communes sonne l'alarme

■ **OTTAWA (PC)** — Depuis quelque temps, les rapports portant sur la meilleure façon de régler le problème du bogue de l'an 2000 se multiplient, mais celui rendu public hier a ceci de particulier qu'il fouille en détails les conséquences du bogue dans plusieurs domaines d'activité.

Le comité des Communes qui s'est penché sur ce dossier en est venu à la conclusion que ce problème de nature technologique affecterait particulièrement les hôpitaux, les services et la défense.

Dans son rapport déposé en Chambre hier, il demande de plus au premier ministre Jean Chrétien d'assumer davantage son leadership dans ce dossier.

Le comité, présidé par la députée libérale Susan Whelan, a réussi à tracer un bon portrait des enjeux soulevés par cette question en écoutant les témoignages de dirigeants d'entreprises, de fonctionnaires et de représentants d'organismes patronaux.

Le rapport présente clairement dans quelle mesure, secteur par secteur, le Canada sera touché par cette carence de programmation censée dérégler les ordinateurs lors du passage de 1999 à 2000. Mal programmés, les ordinateurs fonctionneront comme si nous étions plutôt en 1900.

Un des témoignages les plus troublants a été celui de l'Association des hôpitaux de l'Ontario, venue dire que le système de santé du pays courait un grave danger du fait que des milliers de pièces d'équipement médical pourraient bien ne plus fonctionner, le matin du premier janvier 2000, en raison de ce défaut de programmation.

Les membres du comité ont recommandé à ce sujet que le ministère fédéral de la Santé publie les noms des manufacturiers et des importateurs d'équipement médical qui ne fournissent pas l'information requise pour composer avec le bogue de 2000.

Le rapport explore divers aspects du sujet, alors que de nombreuses compagnies viennent juste de prendre conscience que le problème technique est complexe, et qu'il ne s'applique pas uniquement aux logiciels et aux ordinateurs, mais aussi à la machinerie et à l'équipement numérique.

Au ministère de la Défense, on se montre tout aussi inquiet, compte tenu que le bogue pourrait dérégler toute une panoplie d'armements.

Le comité demande au premier ministre Chrétien de jouer un rôle plus actif pour avertir la population de tout le pays des conséquences importantes entraînées par ce problème technique. Il souligne notamment que le président américain, Bill Clinton, et le premier ministre britannique, Tony Blair, n'ont pas hésité à se prononcer publiquement sur cette question, ce qui n'a jamais été le cas de M. Chrétien.

## Les secteurs des services et de la défense également vulnérables

# Vente Pas de TPS

Du samedi 16 au lundi 18 mai \*

# de TPS

Profitez de ce long week-end pour faire ample provision de tout ce qu'il vous faut pour l'été chez Eaton. En effet, **ne payez pas de TPS** sur tous les articles à prix courant, à prix de vente ou en liquidation.

Comprend la Solderie des manufacturiers!



Louise Latreille  
Fleuriste, Montréal

| loto-québec               |                    | résultats                                  |                    |
|---------------------------|--------------------|--|--------------------|
| <b>649</b>                | Tirage du 98/05/13 | GAGNANTS                                   | LOTS               |
| 04 15 23 30 35 49         |                    | 6/6 2 995 702,30 \$                        |                    |
|                           |                    | 5/6+ 6 99 570,20 \$                        |                    |
|                           |                    | 5/6 197 2 426,00 \$                        |                    |
|                           |                    | 4/6 12 636 72,50 \$                        |                    |
|                           |                    | 3/6 235 160 10 \$                          |                    |
| Numéro complémentaire: 41 |                    | Ventes totales: 14 076 465 \$              |                    |
|                           |                    | Prochain gros lot (appr.): 2 200 000,00 \$ |                    |
| <b>49</b>                 | Tirage du 98/05/13 | GAGNANTS                                   | LOTS               |
| 06 11 18 32 35 38         |                    | 6/6 0 1 000 000,00 \$                      |                    |
|                           |                    | 5/6+ 0 50 000,00 \$                        |                    |
|                           |                    | 5/6 12 500 \$                              |                    |
|                           |                    | 4/6 824 50 \$                              |                    |
|                           |                    | 3/6 15 310 5 \$                            |                    |
| Numéro complémentaire: 30 |                    | Ventes totales: 476 732,50 \$              |                    |
| <b>PANCO</b>              | Tirage du 98/05/14 | <b>Extra</b>                               | Tirage du 98/05/13 |
| 02 05 13 17 22            |                    | NUMÉRO: 207124                             |                    |
| 24 26 28 32 35            |                    |  |                    |
| 39 48 49 50 54            |                    | <b>Extra</b>                               | Tirage du 98/05/14 |
| 55 59 63 67 69            |                    | NUMÉRO: 754358                             |                    |
|                           |                    |  |                    |
|                           |                    |  |                    |

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec  
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets.  
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

\*Nous déduisons un montant équivalent à la TPS. Exceptions: produits de beauté et fragrances, produits de soins corporels et de bain, chaussures Calvin Klein, DKNY, Nine West, Enzo Angiolini, Easy Spirit et Via Spiga, sacs à main Calvin Klein et DKNY, bijoux de succession, montres Swatch, Gucci, Yves Saint Laurent et Calvin Klein, montres de prestige à prix de vente et en liquidation, bijoux fins à prix de vente et en liquidation, bijoux Du Nouveau, Mémoire Paris, - Diamond Essence - et - Royal Canadian Mint -, marchandise Roots, mode designer pour femmes comprenant vêtements sport, mode denim et articles des classes 359, 118 et 654, tenues de nuit, tenues de détente et peignoirs Claudel, bas DKNY, mode designer pour hommes comprenant vêtements sport, denim, vêtements habillés, chemises, cravates, sous-vêtements et accessoires, vêtements et sous-vêtements Jockey et Calvin Klein, sous-vêtements Hugo Boss, vêtements Tommy Hilfiger et Calvin Klein pour enfants, lunettes de soleil Sunglass Hut, stylos Mont Blanc, articles pour la maison à prix de vente comprenant meubles, tapis d'appoint, appareils électroniques, gros électroménagers, aspirateurs, appareils confort foyer, literie et serviettes Ralph Lauren/Polo, Liz Claiborne et Charisma et serviettes Royal Velvet, petits appareils électriques et de soins personnels à prix de vente et en liquidation, four à micro-ondes, téléviseurs GAOO Panasonic, barbecues, électroménagers Maytag, vidéocassettes et audiocassettes pré-enregistrées, disques compacts, pellicule, cartes de souhaits, poupées - Beauty - Eaton, - Beanie Babies -, marchandise Lalique, collection - Classic - de Disney, marchandise en étain Seagull, marchandise Swarovski, Lladro et Nao, porcelaine fine, chèques-cadeaux Eaton, restaurants Eaton, concessions et services.

COMMISSION ROBERGE

# Le président demande une autre prolongation

STÉPHANE TREMBLAY  
Collaboration spéciale

SEPT-ÎLES — Tout porte à croire que la commission Roberge, sur les événements entourant les décès de Moïse Régis et d'Achille Vollant, survenus en juin 1977 sur la rivière Moisie, près de Sept-Îles, sera prolongée pour une deuxième fois. Chose certaine, le président Yvon Roberge a officiellement fait une demande de prolongation du décret au ministère de la Sécurité publique du Québec.

Initiée au mois d'août, cette enquête publique devait initialement être complétée le 26 novembre 1997. Selon toute vraisemblance, les audiences de la commission seront terminées d'ici la mi-juin, respectant ainsi le second délai fixé au 30 juin 1998. Une deuxième prolongation est donc nécessaire, entre autres pour la rédaction du rapport.

« C'est pratiquement impensable de rédiger un mémoire en deux semaines, après 100 jours d'audition, 125 témoins et 350 exhibits », a déclaré le magistrat.

Parmi la quinzaine de témoins qu'il reste à entendre, mentionnons la journaliste Anne Panasuk et le réalisateur Jean-Claude Le Floch, de

l'émission *Enjeux*, qui devraient témoigner les 27 et 28 mai.

Par ailleurs, certains procureurs, dont M<sup>e</sup> Serge Barma, ont démontré un vif intérêt pour les enregistrements réalisés pour l'émission *Enjeux*. Ceux-ci sont toujours sous scellés, puisque quatre des cinq personnes concernées ont refusé de renoncer à tout privilège de confidentialité à l'égard du contenu de ces conversations.

Il faut dire que M<sup>e</sup> Barma, au nom de son client Fernand Vachon, intente une poursuite de 350 000 \$ contre la Société Radio-Canada et certains membres de l'équipe d'*Enjeux*.

De son côté, M<sup>e</sup> Clément Groleau, avocat du Syndicat des communications de Radio-Canada, de l'Association des réalisateurs, de Anne Panasuk et de Jean-Claude Le Floch, a rappelé au commissaire Roberge qu'il avait déjà dit qu'il « ne désirait pas porter atteinte au droit qu'ont les journalistes de généralement protéger leurs sources, et qu'il entendait respecter les promesses de confidentialité qu'ils ont pu faire à ces sources ».

Le juge Yvon Roberge devrait rendre sa décision mardi, à la reprise des travaux à Sept-Îles.

**Le rapport de 100 jours d'audition n'est pas commencé**

FEU DE FORÊT EN ALBERTA

# Les résidents de Swan Hills évacués une seconde fois

SWAN HILLS, Alb. (PC) — Un violent feu de forêt menace la ville de Swan Hills, en Alberta, où une centaine de résidents sont néanmoins restés pour combattre les flammes.

L'incendie, un des plus importants de l'histoire de la province, brûle hors de contrôle à environ 10 kilomètres des limites de la ville, qui compte normalement 2200 habitants.

« Le feu se nourrit où il veut, il va où il veut et il n'y a rien que l'on puisse faire pour s'y opposer », a déclaré le maire de la ville, Gary Pollock. Swan Hills est située à environ 200 kilomètres au nord-ouest d'Edmonton.

Les résidents ont donc dû fuir les lieux pour la deuxième fois, mercredi, quand un changement dans la direction des vents a rapproché le front de flammes de la ville. Ils avaient dû fuir, la semaine dernière, pour les mêmes raisons.

Les pompiers admettent avoir été surpris par le regain d'intensité des flammes, ajoutant cependant qu'ils ne pouvaient surveiller tout le périmètre du sinistre, qui s'étend sur 900 kilomètres. « Dans de telles conditions, il n'en faut pas beaucoup pour que vous ayez une surprise », a estimé le porte-parole du ministère des Terres et des Forêts de l'Alberta, Don Podlubny.

Les vents étaient calmes et soufflaient du sud-est, hier, mais on prévoyait un nouveau changement de direction qui pourrait de nouveau pousser le feu vers la ville. Mais les nouvelles ne sont pas toutes mauvaises côté météo, puisqu'on annonce 10 à 15 millimètres de pluie.

Plus de 600 sapeurs-pompiers provenant de plusieurs provinces, dont le Québec, sont sur place.

# Unis pour Louis Riel

OTTAWA (PC) — Des députés des cinq partis des Communes ont décidé d'unir leurs efforts afin de présenter un projet de loi destiné à réhabiliter la mémoire du leader métis Louis Riel.

C'est la première fois que des représentants de tous les partis en viennent à s'entendre sur la mémoire de Louis Riel, qui a été pendu dans l'infamie en 1885.

« C'est un événement historique, parce que Louis Riel mérite sa place dans l'histoire », a souligné le député libéral Denis Coderre, un des membres du groupe.

Outre sa réhabilitation, on souhaite faire de Louis Riel un Père de la Confédération, pour son rôle dans la fondation du Manitoba, et déclarer une journée nationale en son honneur (le 15 juillet).

Pour l'instant, il s'agit d'une initiative personnelle de la part des cinq députés. Chacun d'entre eux tentera d'ici au mois de juin, au moment où sera présenté le projet de loi, de convaincre les leaders de leurs partis respectifs d'appuyer leur travail.

**STCUQ**  
Société de transport de la Communauté urbaine de Québec

**AVIS PUBLIC**

Prenez avis que la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec a adopté, à son assemblée du 29 avril 1998, le RÈGLEMENT n° 133 décrétant des dépenses et un emprunt n'excédant pas 600 000\$ afin de pourvoir au coût d'achat et d'installation d'abris et procéder à des aménagements spécifiques à certains arrêts sur le territoire de la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec.

Il peut être pris connaissance de ce règlement au siège social de la Société (bureau du Secrétaire) au 720, rue des Rocailles, Québec, pendant les heures de bureau. DONNÉ à Québec, le 15 mai 1998.

La secrétaire,  
Julie GIGUÈRE, avocate

EN BREF

## Six feux font rage au Québec

Six incendies de forêt étaient en activité hier, sur le territoire québécois. Le plus important a pris naissance à proximité du Réservoir Gouin, au nord de La Tuque, mercredi, vers 16h. Depuis, il a déjà ravagé plus de 800 hectares de forêt, mais hier, il était sous contrôle. L'indice de danger d'incendie de forêt est extrême partout au Québec en raison du temps chaud et sec. On a dénombré 202 incendies de forêt au Québec depuis le début de la saison. (PC)

vous présente

# Le Festival des sciences de Québec

Plus de 60 partenaires, plusieurs expositions itinérantes, le tout agrémenté par de l'animation et des spectacles en continu.

**du 14 au 16 mai**  
au PEPS de l'Université Laval  
dans le cadre du 66<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS

**Hé! jeunes et moins jeunes, vous aimez que ça bouge?**

Assistez à un divertissement rythmé...  
4 expositions, spectacles, 35 kiosques, animations, conférences, ateliers...

Identification, vente, achat de minéraux et de fossiles,  
Fabrication et lancement de mini-fusées.  
Spectacles: Les couleurs du son  
Théâtre pour enfants

...sous le thème des sciences!  
environnement, santé, monde animal et végétal, nouvelles technologies, astronomie, chimie des plastiques, etc.  
et

le 3<sup>e</sup> Salon du monde minéral  
Association professionnelle des géologues et des géophysiciens du Québec

Heures d'ouverture:  
jeudi, 14 mai: 9h30 à 20h  
vendredi, 15 mai: 9h30 à 20h  
samedi, 16 mai: 11h à 18h

Entrée et stationnement gratuits  
Information: Pierre Quintin, 650.2881

Gestionnaire et coordonnateur:  
Gatiq Technorégion Québec / Chaudière-Appalaches  
Organisateur: Séphil Québec inc.

# Il y a de l'économie dans l'air!

Alkyde pour plancher fini lustré 3,78L | int. / ext.

GRIS ARDOISE / DIAMANT  
**27,98\$**  
Rabais de 4\$  
série 097

Email plastique 3,78L | int./ ext.

3,78L 946 mL  
**34,98\$ 12,98\$**  
Rabais de 9\$ série 017 Rabais jusqu'à 6\$ série 017

Corrostop antirouille 3,78L | ext.

BLANC / NOIR / ROUGE  
**27,99\$**  
Rabais de 8\$  
série 631

DU 13 AVRIL AU 14 AOÛT 1998

**CROWN DIAMOND**  
ON FAIT PARTIE DU DÉCOR

**TOUT POUR CHANGER D'AIR**

# LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

EN VENTE JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> JUIN 1998<sup>(1)</sup>

Avec des taux minimums garantis jusqu'en 2003!

**1 800 463-5229**

**BONI D'INTÉRÊT DE 0,75%**  
À LA FIN DE LA PREMIÈRE ANNÉE

**PLACEMENTS QUÉBEC**  
Notre intérêt à tous  
www.placementsqc.gouv.qc.ca

**Québec**

<sup>(1)</sup> Le ministre des Finances se réserve le droit de mettre fin à la vente en tout temps. \*Boni d'intérêt versé le 1<sup>er</sup> juin 1999 sur les Obligations d'épargne du Québec de l'émission E-98 détenues tout ou long de la première année. Le boni s'applique également si les OEQ-98 sont rachetées au cours de la première année dans le cadre d'un produit à terme admissible offert par Placements Québec. L'intérêt sera alors réglé du 1<sup>er</sup> juin 1999 jusqu'à la date du rachat.

# LE MONDE

## Gaza s'insurge

### Émeutes meurtrières dans les territoires palestiniens à l'occasion du cinquantenaire d'Israël

■ JERUSALEM (d'après AFP et AP) — Les Palestiniens ont commémoré hier par des manifestations sanglantes le 50<sup>e</sup> anniversaire de la « Nakba », la « Catastrophe » que fut pour eux la création d'Israël : huit manifestants ont été tués. Un autre a péri en Cisjordanie, dont huit à Gaza, et 220 blessés dans les affrontements avec la police.

Les rassemblements hier dans la bande de Gaza et la Cisjordanie, les plus importants depuis leur occupation par Israël en 1967, témoignaient de la détermination des Palestiniens à défendre leur droit à un État, au moment où le processus de paix marque le pas, ont indiqué des manifestants.

Les affrontements les plus graves ont eu lieu dans la bande de Gaza, où ont été tués les huit victimes, dont un garçon de huit ans, un policier palestinien et un ambulancier.

Selon les organisateurs, plus de 500 000 personnes ont participé aux rassemblements, criant des slogans nationalistes et agitant des bannières noires en signe de deuil.

Israël a affirmé que ses soldats, en tirant à balles réelles sur les manifestants dans la bande de Gaza, n'avaient fait que riposter à la police palestinienne qui avait ouvert le feu sur deux jeeps de l'armée.

Ce que le chef de la police palestinienne, le général Ghazi Jabali, a démenti, en accusant l'armée d'avoir tiré sur « nos policiers, qui faisaient leur possible pour restaurer l'ordre et le calme ».

Le commandant de l'armée israélienne dans la bande de Gaza, le général Yoav Galant, a accusé l'Autorité palesti-

nienne d'avoir encouragé, et même pris part, aux émeutes.

Craignant des émeutes à la sortie des mosquées aujourd'hui et à l'occasion des funérailles des Palestiniens tués, l'armée israélienne a déployé des « renforts blindés à l'entrée de la bande de Gaza », selon la télévision israélienne.

À Washington, les États-Unis ont « regretté profondément les morts » et exhorté Israéliens et Palestiniens à « faire preuve du maximum de retenue » et « tout faire pour ramener le calme ».

Ce regain de violence « démontre la nécessité de mettre fin à l'impasse dans les négociations de paix » au Proche-Orient et de « remettre ce processus d'aplomb », a déclaré le porte-parole du département d'État, James Rubin.

Pour sa part, le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a appelé de Washington les dirigeants palestiniens à mettre fin à la violence qui, a-t-il dit, « n'aura qu'un effet néfaste et ne nous affectera pas ».

Le mouvement islamiste Hamas a, à l'instar d'autres formations de l'opposition palestinienne, appelé à « tourner la page » d'un processus de paix « agonisant » et à reprendre le « Jihad », la guerre sainte, contre Israël.

Le secrétaire d'État américain Madeleine Albright n'a pour sa part pas réussi hier à convaincre M. Netanyahu d'accepter un large retrait de son armée de Cisjordanie malgré près de deux heures de discussions à Washington, ont indiqué des responsables américains et israéliens.

Le principal médiateur américain Dennis Ross doit cependant s'entretenir avec M. Netanyahu dimanche lorsque ce dernier rentrera à Washington après une visite de deux jours à New York, selon un responsable israélien.

Les États-Unis font pression depuis plusieurs semaines sur M. Netanyahu pour qu'il accepte un retrait de 13,1%, alors que le gouvernement israélien ne veut pas aller au-delà de 9%.

Manifs sans précédent depuis la conquête de 1967

### BIRMINGHAM

## Menu chargé et diversifié au G-8

PARIS (AP, AFP et PC) — Le sommet annuel des sept pays les plus industrialisés plus la Russie, qui s'ouvre aujourd'hui à Birmingham, dans le centre de l'Angleterre, se penchera sur la crise asiatique et les points de tension de la planète, Proche-Orient et Kosovo en tête, mais aussi et bien sûr la crise indonésienne et la confrontation indo-pakistanaise.

Cette grand-messe, où tous les thèmes mondiaux doivent être abordés — avec une priorité à l'économie — par les membres de ce club d'impulsion politique (États-Unis, France, Grande-Bretagne, Japon, Allemagne, Canada, Italie), est désormais plus G-8 que G-7, une seule séance de travail étant prévue sans la Russie.

L'édition 1998 renouera aussi avec la tradition : elle se tiendra sans les ministres des Affaires étrangères et des Finances. Ils se sont retrouvés le week-end dernier pour préparer le terrain et permettre aux chefs d'État et de gouvernement des débats plus condensés sur des projets déjà définis.

Dans l'optique de l'« allègement » souhaité par le maître de cérémonie Tony Blair — et pour tenter de renouer avec un peu de l'informalité perdue des G-5 originels — les huit se réfugieront toute la journée de demain à une heure de Birmingham et à l'abri de la presse, à Weston Park, demeure du XVIII<sup>e</sup> siècle.

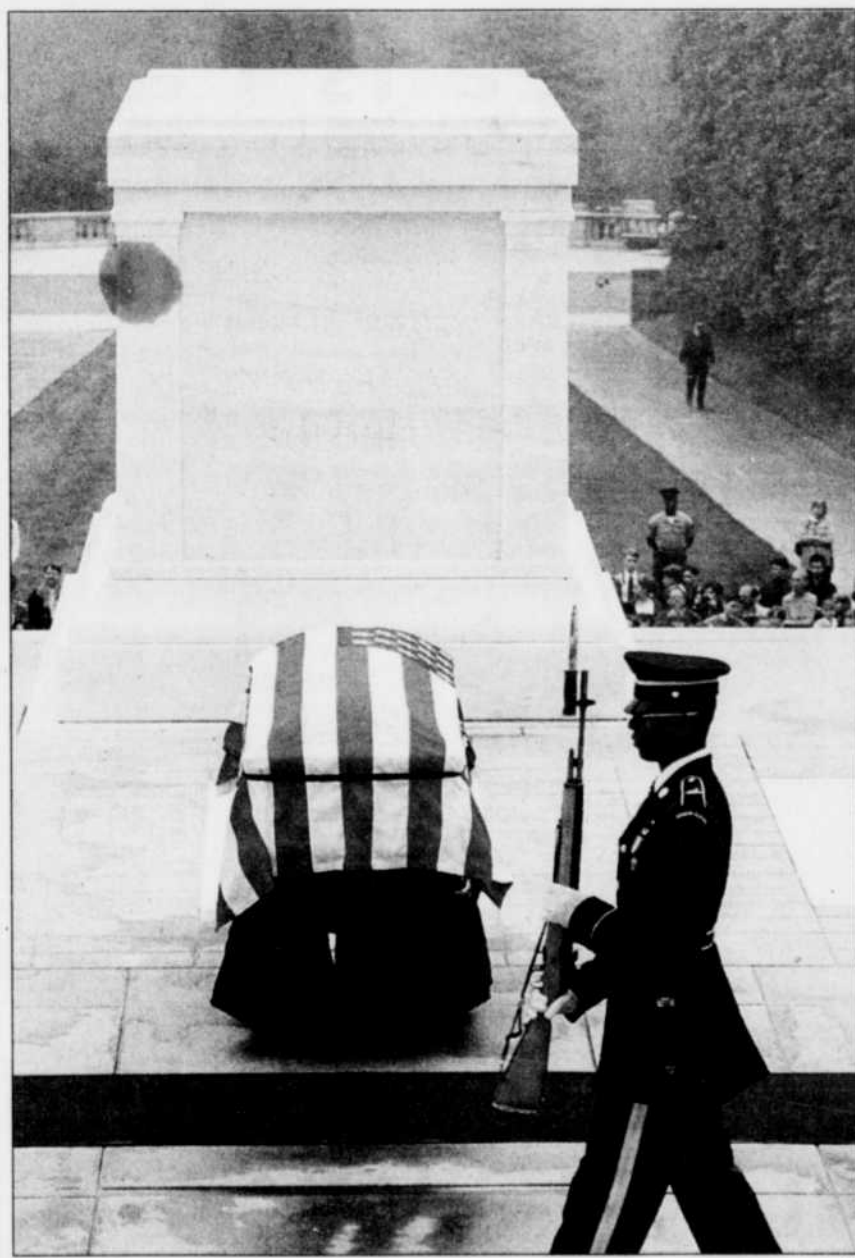
Enfin, dimanche, les huit enfourcheront le cheval de bataille de leur hôte Tony Blair : le « bogue de l'an 2000 », cette grande panne informatique qui menace les ordinateurs du monde entier incapables de dépasser 1999. Puis ils mettront la dernière touche au communiqué final du G-8.

Les essais nucléaires menés en Inde et la situation explosive en Indonésie ont retenu l'attention, hier, durant les discussions qu'a eues le premier ministre du Canada, Jean Chrétien en Grande-Bretagne.

À l'issue de son entretien avec M. Blair, le premier ministre Chrétien s'est dit très préoccupé par la situation en Indonésie, qui tend à se dégrader, et il s'est montré inquiet pour les 2000 Canadiens qui y vivent.

« Il y a 2000 Canadiens en Indonésie et l'ambassadeur est en contact avec eux pour s'assurer qu'ils sont en sécurité. Et s'ils doivent quitter le pays, les mesures requises seront prises », a dit M. Chrétien.

## Soldat inconnu exhumé



Les restes du soldat américain inconnu de la guerre du Vietnam ont été retirés hier du Tombeau des soldats inconnus dans le cimetière national d'Arlington pour être identifiés au moyen d'un test d'ADN. Les parcs de neuf soldats disparus, qui pourraient être le soldat inconnu, et le secrétaire à la Défense William Cohen ont participé à cette cérémonie marquant l'ouverture sans précédent de ce site considéré comme sacré.

### EN BREF

#### ÉTATS-UNIS

### Taxe de 1.50\$ sur le tabac en trois ans

La Commission des Finances du Sénat a adopté hier un projet de loi prévoyant de porter la taxe fédérale sur le paquet de cigarettes à 1,50\$ sur une période de trois ans. Ce projet de loi, s'il est adopté par le Sénat, serait inclus comme amendement à la version modifiée de l'accord sur le tabac. Cette version a été rejetée par les groupes du tabac. La commission du Commerce du Sénat doit débattre d'un projet de loi sur

une augmentation de la taxe de vente sur les cigarettes le 18 mai. Initialement, le président de la Commission des Finances du Sénat William Roth (républicain du Delaware) avait proposé de porter la taxe fédérale sur les cigarettes à 1,10 dollar sur trois ans. Avec une taxe à 1,10 dollars par paquet de cigarettes, les recettes escomptées avaient été estimées à 52 milliards de dollars sur cinq ans. Selon plusieurs estimations d'experts, une taxe de 1,50 dollar ajouterait quatre milliards de plus sur la même période. Cette importante augmentation de la taxe de vente sur les cigarettes vise à décourager les jeunes de fumer, précise la Commission. (AFP)

### INDONÉSIE

## L'armée laisse faire les pillards

JAKARTA (d'après AP et AFP) — Au troisième jour des émeutes qui embrasent Jakarta, le régime du président Suharto a choisi la manière forte hier, en envoyant les blindés pour faire face à la contestation grandissante, qui ne se cantonne plus aux milieux étudiants mais gagne l'ensemble de la population indonésienne.

Les soldats, qui ont remplacé dans les rues désertées de la capitale les forces de police, gardent néanmoins l'arme au pied et n'interviennent pas pour mettre fin au pillage.

Les violences des derniers jours auraient fait au moins 20 morts parmi les manifestants. L'armée a fait état de quatre soldats tués.

Devant l'ampleur de la situation, le président Suharto a écourté de 24 heures son séjour en Égypte.

À sa descente d'avion, ce matin, le président a pris place dans un impressionnant convoi composé d'une centaine de véhicules, pour une direction inconnue.

Dans l'immense capitale de 11 millions d'âmes, recouverte d'une épaisse fumée noire et paralysée par les émeutes et les pillages, les manifestants, estimés à plusieurs milliers, se rapprochaient hier du centre-ville, où la présence militaire a été renforcée.

Malgré le chaos, le ministre de la Défense, le général Wiranto, a déclaré contrôler la situation.

Également commandant en chef de l'armée, le général Wiranto n'a pas répondu aux questions posées sur l'absence de réaction de ses hommes hier. 15 000 soldats auraient été déployés.

À une question lui demandant si l'armée allait donner l'ordre de tirer à vue, le général a répondu « ouvrir le feu dépend de la situation sur le terrain ».

Vu la situation actuelle, ce chiffre apparaît modeste comparé avec les 26 000 hommes officiellement mobilisés en mars pour maintenir l'ordre dans la capitale durant l'Assemblée consultative du peuple qui a reconduit le président Suharto pour un septième mandat consécutif à la tête du pays.

Le ministère des Affaires sociales,

dirigé par l'une des filles de Suharto, a été incendié, de même que la résidence de l'homme le plus riche du pays, le milliardaire chinois Liem Soei Liong, proche du régime.

On a vu des employés d'une banque de l'ouest de la ville, la Bank Bali, lancer des liasses de billets de 10 000, 20 000 et 50 000 roupies à des manifestants pour les dissuader de prendre les locaux d'assaut.

La Banque centrale indonésienne a annoncé ce matin la suspension de toutes les transactions bancaires, opérations de change incluses.

La Banque d'Indonésie, dans un communiqué diffusé peu avant 9h30 précise que cette suspension a été décidée car « la situation à Jakarta ne permet pas à la plupart des banques de participer aux opérations de compensation et il n'y en aura donc pas ».

Cette décision, selon un directeur de banque européen, signifie la suspension de toutes opérations bancaires en Indonésie et, notamment celle de change.

Comme d'habitude dans les périodes difficiles en Indonésie, c'est la communauté d'origine chinoise qui est la première cible de la colère de la foule qui s'en prend aussi à tous les symboles de l'autorité et du pouvoir.

Les « voitures nationales » Timor importées de Corée du Sud par un fils du président sont particulièrement prise pour cibles des groupes de manifestants qui vont les chercher jusque dans les halls d'exposition comme celui au début de la grande avenue Gajah Mada à moins d'un km du Palais.

La démonstration de force du gouvernement survient alors que l'entourage du président doit démentir des rumeurs, relayées par les journaux de la capitale, sur son prochain départ du pouvoir, qu'il occupe depuis 32 ans.

Mais pour la population indonésienne, l'heure n'est plus à la patience. Les émeutes actuelles ont ainsi été déclenchées par l'annonce de nouvelles mesures d'austérité, décrétées par le régime dans le cadre d'un plan de sauvetage du Fonds monétaire international (FMI) d'un montant de 43 milliards de dollars.

### ESSAIS NUCLÉAIRES INDIENS

## Le Pakistan sur le point de riposter

(D'après AP) — Alors que l'Inde se trouve confrontée à de nouvelles sanctions, le Pakistan s'est engagé hier, malgré les appels à la modération de la communauté internationale, à ne pas laisser les essais nucléaires indiens « sans réponse », jugeant inutiles les représailles économiques annoncées.

De Berlin, où se trouve le président Bill Clinton, un haut responsable américain qui a requis l'anonymat a indiqué hier que les États-Unis avaient détecté « certains signes troublants » concernant la possibilité d'un essai nucléaire pakistanais imminent.

La Maison-Blanche a déjà averti que les États-Unis prendraient des sanctions économiques contre le Pakistan si ce pays procédait à un essai nucléaire, comme ils l'ont fait avec l'Inde.

Concerné au premier chef par le danger potentiel de « la bombe » entre les mains de son puissant voisin, le Pakistan a d'ailleurs, jugé hier inutiles les sanctions imposées à l'Inde, les actes de New Delhi constituant presque « une déclaration de guerre ».

#### PROVOCATION EXTRÊME

« La provocation est extrême », a déclaré le chef de la diplomatie pakistanaise Gohar Ayub, rappelant au passage que son pays avait toujours pratiqué la politique de la parité stratégique face aux Indiens.

Mais M. Ayub n'a pas caché que la pression populaire et politique était grande sur son gouvernement. « Nous serons en grande difficulté » si nous ne procédons pas à un essai, a-t-il estimé.

Le frère ennemi de l'Inde serait ainsi prêt à procéder à son tour à des tirs nucléaires expérimentaux, des menaces qu'il pourrait mettre très prochainement à exécution, risquant de faire basculer l'Asie du Sud-Est dans une nouvelle course aux armements.

M. Ayub doit s'entretenir aujourd'hui avec le secrétaire d'État adjoint américain, Strobe Talbott, qui tentera de dissuader Islamabad de riposter.

La première explosion serait imminente

#### RÉACTION DU CANADA

Le Canada a lui aussi lancé hier une mise en garde au Pakistan.

« Notre ambassadeur à Islamabad a déjà dit au gouvernement pakistanais que le Canada lui demande de ne pas adopter d'attitude provocatrice », a déclaré le premier ministre adjoint, Herb Gray, aux communes.

« S'il y a des essais par le Pakistan, les mesures prises contre l'Inde et celles que nous envisageons seront appliquées au Pakistan », a-t-il assuré.

Mercredi, le premier ministre Jean Chrétien a annoncé la suspension de tous les pourparlers prévus avec l'Inde et l'interdiction des exportations militaires canadiennes vers ce pays.

L'Inde et le Pakistan, deux « frères ennemis » depuis la partition et l'indépendance de 1947, ont refusé de signer ce traité à la fin de l'année 1996.

#### UN PAYS DU SEUIL

Le Pakistan est un pays dit « du seuil », c'est-à-dire capable de mettre au point un armement atomique, voire de le posséder déjà.

Les deux pays se sont déjà livrés trois guerres depuis 1947, dont deux à propos du Cachemire, une région himalayenne à majorité musulmane dont ils se disputent la souveraineté.

L'Inde, entretemps, faisait le gros dos hier face à de sévères sanctions économiques. Malgré les déclarations officielles rassurantes, affirmant que New Delhi ne craignait pas les sanctions et qu'il n'y avait pas lieu de « paniquer », la monnaie a chuté, la roupie atteignant un record à la baisse à 40,70 contre le dollar, et la bourse connaissait une grande nervosité.

**Prise surprise!**

Les marins-pêcheurs norvégiens du morutier *Ke To* ont eu leur surprise de leur vie quand ce qu'ils croyaient être une grosse prise s'est avéré être... un sous-marin. Ketil Teite, patron de ce chalutier de 10,6 mètres, avait cru à la pêche miraculeuse quand ses filets ont attrapé mercredi quelque chose de gros, de long et de rond, au large des îles Lofoten (Nord-

Ouest). «J'ai d'abord cru que c'était une baleine, mais aucune baleine n'aurait pu nous tirer en arrière aussi vite», a déclaré cet homme de 38 ans par radiotéléphone. La grosse affaire n'était rien de moins que le *Svenner*, un sous-marin norvégien. «Je n'en revenais pas», a ajouté ce marin parti pêcher de la morue. «C'est à n'en pas douter la plus grosse prise que j'ai faite». Selon Dag Isaksen du commandement Nord de la défense norvégienne, pareil incident n'était pas survenu depuis 1979. (AP)

**MIR**

**Pas de slips «Banani» pour les cosmonautes**

Les cosmonautes russes de la station Mir devront pour le moment renoncer aux slips *Banani* qu'ils auraient dû tester dans l'espace, le vaisseau de ravitaillement manquant de place pour emmener les sous-

vêtements. Le designer comptait faire porter les slips de sa nouvelle collection *Your dynamic underwear* (vos sous-vêtements dynamiques) aux cosmonautes russes, pour qu'ils en testent la solidité et l'élasticité. Le contrat avec la station Mir avait été décroché après d'âpres discussions par le designer, qui entend obtenir la mention «space-proof». L'entreprise Banani, fondée en 1993, a conquis la première place du marché allemand des sous-vêtements haut de gamme. (AFP)

# FORMIDABLES AUBAINES!

Ne manquez pas les spéciaux de cet incroyable long weekend chez Léon! À partir d'aujourd'hui jusqu'à lundi seulement! Vous ne pouvez pas manquer de bonnes affaires comme celles-là!

**OUVERT LUNDI!**



CHARMANTE BERÇANTE PIVOTANTE (vert, bleu, vieux rose)

**199\$**



DÎNETTE DE 5 PIÈCES  
Comprend une table ovale de ton amande de 36 po x 60 po et 4 chaises assorties.

**299\$**

**ABSOLUMENT LES PLUS BAS PRIX! GARANTI!**

ENS. MATELAS UNE PLACE ROYAL COMFORT  
Le confort attendu allié au support demandé!  
• Ensemble grand lit 399\$  
• Ensemble très grand lit 449\$



Sealy  
PAR LES FABRICANTS DE SEALY POSTUREPEDI

ENS. LIT UNE PLACE

**299\$**



CANAPÉ

**299\$**

UNE LIGNE CONTEMPORAINE!  
Créez un coin détente avec ce confortable canapé de ton neutre. Causeuse 279\$ Fauteuil 249\$



RÉFRIGÉRATEUR 18 pi3

**MOFFAT**

**699\$**

RÉFRIGÉRATEUR 18 pi3  
Valeur incroyable! Économiseur d'énergie, avec 2 tablettes console pleine largeur, couvercle en verre dépoli et plus encore!



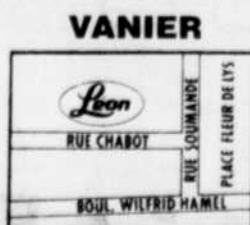
**TOSHIBA 27po**

**599\$**

ÉCRAN NOIR STRIPE II DE 27 po  
TV stéréo avec sonorité ambiophonique à l'avant, accès limité de canaux pour les enfants et mise en mémoire des canaux les plus regardés.

**PLUS! AUCUNS FRAIS POUR LA LIVRAISON\*\***  
**NE PAYEZ PAS PENDANT UN AN ENTIER!**

AUCUN acompte!\* AUCUN intérêt! AUCUN paiements mensuels sur tout ce qui se trouve dans nos supermagasins!



100, rue CHABOT, à proximité des Halles Fleur de Lys  
QUÉBEC  
683-9600



Place de la Cité  
2600, boul Laurier  
QUÉBEC  
657-6902



LA SEULE CHAÎNE DE SUPERMAGASINS DE MEUBLES AU PAYS

**OUVERT LE DIMANCHE 12h à 17h**  
**Lundi fête de Dollard 9h à 17h30**

\*S.A.C. Toutes les taxes applicables sont dues au moment de l'achat. Le solde est dû un an à compter de la date d'achat. Un montant minimum d'achat de 500\$ s'applique afin d'être qualifié pour les plans à paiements différés. Tous les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix termes et conditions peuvent varier les régions.

\*\* La sélection peut varier d'un magasin à l'autre. Les remises "Emportez" ne sont pas disponibles sur certains articles. Voir en magasin pour connaître les régions où la livraison est assurée. Non applicable sur les achats antérieurs et sur les articles démarqués. Renseignez-vous en magasin pour d'autres facilités de paiements.